



Grand Conseil de la République et canton de Genève



DEUXIÈMES ASSISES TRANSFRONTALIÈRES franco-valdo-genevoises

Genève, le 30 septembre 2011

Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises

Genève, le 30 septembre 2011

Théâtre de Carouge – Atelier de Genève

Programme

- Dès 13h30 Accueil des participants
- 14h00** **Ouverture de la séance**
M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil de la République et canton de Genève
M. Etienne Blanc, député-maire de Divonne-les-Bains
M. Jean-Robert Yersin, président du Grand Conseil du canton de Vaud
M. Charles Beer, conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique culture et sport, République et canton de Genève
- Ensuite** **« Politique culturelle transfrontalière : expériences et perspectives »**
M. Jean Liermier, directeur général du Théâtre de Carouge – Atelier de Genève
Mme Véronique Ferrero Delacoste, directrice du FAR Festival des Arts Vivants, Nyon
M. Gérard Produit, syndic de Coppet, responsable du département de la culture au Conseil régional du district de Nyon
M. Georges Schürch, président du Conseil de Fondation de L'Orchestre de Chambre de Genève
M. Jacques Maugein, directeur de Château Rouge, Annemasse
Mme Isabelle Ruepp, directrice des Bibliothèques municipales de la Ville de Genève

*M. Nicolas Renard, responsable des affaires culturelles de la
Communauté de Communes du Pays de Gex*

- 15h30 env. Pause café
- 16h00 Questions et discussion
- 17h00 Clôture des Deuxièmes assises transfrontalières par
MM. Blanc et Gautier
- Apéritif entre 17h00 et 18h00
- 20h00 Représentation de « L'Ecole des femmes » de Molière

Participation

M. Maurice ALBERNE, représentant du président du Conseil général de la Haute-Savoie

Mme Elvita ALVAREZ, cheffe de cabinet du conseiller administratif du Département de la culture, Ville de Genève

M. Christophe ANDRIÉ, député, Genève

M. Claude AUBERT, député, Genève, membre de la Commission des affaires communales, régionales et internationales

M. Stéphane BALDASSARI, Secrétariat général du Grand Conseil, Genève

M. Antoine BARDE, député, Genève

Mme Catherine BAUD, députée, Genève, membre de la Commission des affaires communales, régionales et internationales

M. Frédéric BAUDE, assistant parlementaire de M. Etienne Blanc, député de l'Ain

M. Charles BEER, conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, Genève

M. Jacques BÉNÉ, député, Genève

M. Etienne BLANC, député-maire de Divonne-les-Bains

M. Michel BLIGNY, responsable des programmes européens, des affaires internationales et du contrôle de gestion à la Direction régionales des affaires culturelles de Rhône-Alpes

Mme Loly BOLAY, députée, Genève

M. Enrico BOLZANI, attaché de direction, Service des affaires extérieures, Genève

M. Robert BORREL, 3^e vice-président pour l'ARC Syndicat Mixte

Mme Irène BUCHE, députée, Genève, membre de la Commission des affaires communales, régionales et internationales

M. Thierry CERUTTI, député, Genève, membre de la Commission des affaires communales, régionales et internationales

Mme Evelyne CHARDON, Coopération transfrontalière Haute-Savoie

- Mme Elisabeth CHATELAIN, Bureau du Grand Conseil, Genève
- M. Olivier COLLIN, président du conseil d'administration de la Maison des Arts, Thonon
- M. Jean-Luc CONSTANT, Secrétariat général du Grand Conseil, Genève
- Mme Jeannine DE HALLER KELLERHALS, conseillère administrative, Ville de Carouge
- M. Roger DENEYS, député, Genève
- M. Michel DUCRET, député, Genève, membre de la Commission des affaires communales, régionales et internationales
- M. Christian DUPESSEY, conseiller régional, représentant du Conseil régional au sein du Comité régional franco-genevois et du Comité de pilotage du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
- Mme Marie-Thérèse ENGELBERTS, députée, Genève
- Mme Nathalie ETTER, cheffe de projet au Conseil régional du district de Nyon
- Mme Christiane FAVRE, députée, Genève
- Mme Véronique FERRERO DELACOSTE, directrice du FAR° Festival des Arts Vivants, Vaud
- M. Stéphane FLOREY, député, Genève
- Mme Sophie FORSTER CARBONNIER, députée, Genève
- M. Florian GANDER, député, Genève
- M. Bernard GAUD, président pour l'ARC Syndicat Mixte, président de la Communauté de Communes du Genevois
- Mme Morgane GAUTHIER, députée, Genève
- M. Renaud GAUTIER, président du Grand Conseil, président des Deuxièmes assises transfrontalières
- M. Roland GERBER, Secrétariat général du Grand Conseil, Genève
- M. Jean-François GIRARDET, député, Genève
- M. Delphine GOUJON, responsable du Service des affaires européennes et transfrontalières du Conseil général de l'Ain
- Mme Esther HARTMANN, députée, Genève

M. Pierre HÉRISSEON, sénateur de la Haute-Savoie, vice-président du Conseil général de la Haute-Savoie

M. Serge HILTPOLD, député, Genève

Mme Maria Anna HUTTER, sautier du Grand Conseil, Genève

M. Christo IVANOV, député, Genève

M. Raymond JOURDAN, président du Conseil de fondation du Théâtre de Carouge

M. Laurent KOELLIKER, Secrétariat général du Grand Conseil, Genève

Mme Anna-Karina KOLB, directrice générale des affaires économiques, Genève

Mme Catherine KUFFER, présidente de l'ACG, maire de Vandœuvres

M. Guy LARMANJAT, vice-président délégué au tourisme et aux affaires européennes et transfrontalières, membre du CRFG

M. François LEFORT, député, Genève

Mme Josée LEUPIN, membre du Conseil de fondation du Théâtre de Carouge

M. Eric LEYVRAZ, député, Genève

M. Jean LIERMIER, directeur du Théâtre de Carouge – Atelier de Genève

M. Miguel LIMPO, député, Genève

M. Denis LINGLIN, représentant de l'ARC Syndicat Mixte

M. Pierre LOSIO, vice-président du Grand Conseil, Genève, membre de la Commission des affaires communales, régionales et internationales

M. Patrick LUSSI, député, Genève

Mme Anne MAHRER, députée, Genève

M. Fabien MANGILLI, Secrétariat général du Grand Conseil, Genève

M. Philippe MARTINET, vice-président du Grand Conseil, Vaud

M. Jacques MAUGEIN, directeur du Château Rouge, Annemasse

M. Jacques MERCIER, conseiller régional, représentant du Conseil régional au sein du Comité régional franco-genevois et du Comité de pilotage du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

- M. Guy METTAN, président de la Commission transfrontalière, député, Genève
- Mme Gisèle MEYNET, représentante de l'ARC Syndicat Mixte
- M. Philippe MOREL, député, Genève, membre de la Commission des affaires communales, régionales et internationales
- Mme Marie Salima MOYARD, députée, Genève
- Mme Morgane ODIER-GAUTHIER, députée, Genève
- M. Gérard PAOLI, conseiller général du canton de Gex
- Mme Vicky PARADISGARTEN, Secrétariat général du Grand Conseil, Genève
- M. Gérard PEHAUT, sous-préfet, St-Julien en Genevois, secrétaire général du CRFG
- M. Bruno PERDU, consul général de France à Genève
- M. Mario-Charles PERTUSIO, député du district de Nyon
- Mme Patricia PESTALOZZI, Secrétariat général du Grand Conseil, Genève
- M. Sandro PISTIS, député, Genève
- Mme Mina PRIGIONI, Secrétariat général du Grand Conseil, Genève
- M. Gérard PRODUIT, représentant régional du district de Nyon
- M. Olivier RAPIN, secrétaire général du Grand Conseil vaudois
- M. Nicolas RENARD, responsable des affaires culturelles de la Communauté de Communes du Pays de Gex
- M. Yvan REYNARD, Secrétariat général du Grand Conseil, Genève
- Mme Dominique ROLLE, députée, Genève
- M. Jean ROMAIN, député, Genève
- Mme Isabelle RUEPP, directrice des Bibliothèques municipales, Ville de Genève
- M. Guillaume SAUTY, député, Genève
- M. Olivier SAUTY, député, Genève
- Mme Nathalie SCHNEUWLY, députée, Genève
- M. Georges SCHÜRCH, président du Conseil de fondation de l'OCG

M. Charles SELLEGER, Bureau du Grand Conseil, Genève

Mme Christine SERDALY MORGAN, députée, Genève

M. Ivan SLATKINE, député, Genève

M. Pascal SPUHLER, député, Genève

M. Pierre STAMPFLI, représentant du Conseil régional du district de Nyon, responsable politique du Département de la mobilité, syndic de la commune de Chavannes-de-Bogis

M. Eric STAUFFER, Bureau du Grand Conseil, Genève

M. Manuel TORNARE, député, Genève

M. Antoine VIELLIARD, conseiller général de la Haute-Savoie

Mme Anne-Marie VON ARX-VERNON, députée, Genève

M. Jean-Marie VOUMARD, député, Genève

M. Jean-Robert YERSIN, président du Grand Conseil, Vaud

Ouverture de la séance

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises.

Monsieur le conseiller d'Etat,

Monsieur le président du Grand Conseil vaudois,

Mesdames et Messieurs les élus de France voisine, des cantons de Vaud et de Genève,

Monsieur le sous-préfet,

Monsieur le député à l'Assemblée nationale,

Monsieur le président de l'ARC,

Madame la présidente de l'Association des communes genevoises,

Monsieur le consul général,

Mesdames et Messieurs les représentants des milieux culturels,

Chers invités,

J'ai le plaisir d'ouvrir les Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises et, au nom du Grand Conseil de la République et canton de Genève, je vous souhaite la bienvenue.

Je tiens à remercier très chaleureusement pour son accueil M. Jean Liermier, à ma droite, directeur du Théâtre de Carouge – Atelier de Genève, où nous nous trouvons cet après-midi.

L'année dernière, les Premières assises transfrontalières avaient abordé des questions de nature institutionnelle, en particulier du point de vue de la gouvernance de la région. Pour cette année, nous avons à cœur de discuter de la « politique culturelle transfrontalière ».

Bien sûr, nous aurions pu aborder d'autres thèmes transfrontaliers, « des questions qui fâchent », mais la question de la politique culturelle nous est apparue particulièrement actuelle et représentative de notre agglomération en construction. Ce choix n'est cependant ni en rapport avec une célèbre rue new-yorkaise, ni le résultat d'une discussion lors d'un cocktail mondain, ni encore le fruit du hasard.

On ne le sait pas forcément, mais souvent la culture a été un puissant vecteur de collaboration et de pacification. Toutes proportions gardées, la culture a joué un rôle non négligeable dans le processus de réconciliation

entre la France et l'Allemagne. En 1954, peu après la création de la Communauté du charbon et de l'acier est signé un premier accord culturel franco-allemand. La culture est encore au rendez-vous lors des rencontres entre de Gaulle et Adenauer, qui vont asseoir la coopération franco-allemande en favorisant les échanges linguistiques et le jumelage culturel de communes françaises et allemandes.

Cette intégration par la culture se poursuivra et connaîtra son apogée avec la création en mai 1992 de la chaîne de télévision culturelle franco-allemande Arte.

Aujourd'hui nous ne sommes pas ensemble pour créer une chaîne de télévision franco-valdo-genevoise, mais pour parler politique culturelle transfrontalière, celle qui concerne déjà le quotidien de nos concitoyens.

Je pense en particulier aux échanges entre les bibliothèques publiques, thème qui sera abordé tout à l'heure. La politique culturelle transfrontalière, c'est aussi la collaboration entre deux orchestres, l'Orchestre des Pays de Savoie et l'Orchestre de Chambre de Genève, instituée par une convention.

La politique culturelle transfrontalière se mesure également avec l'ensemble des moyens qui facilitent la circulation des spectateurs des différents territoires de l'agglomération. On le verra plus tard, c'est une collaboration qui fonctionne souvent très bien.

A l'image des autres aspects de la construction de notre agglomération, la politique culturelle connaît également ses difficultés. Nous sommes à cheval sur deux cantons suisses et deux Etats, ce qui n'est pas toujours facile, par exemple au regard du nombre élevé d'interlocuteurs concernés. Je pense aussi à toutes les questions et à tous les problèmes pratiques, liés au passage de la frontière, rencontrés par les acteurs culturels, que ce soit pour le financement de projets, l'engagement d'artistes dans des réalités administratives très différentes ou encore les formalités douanières. Des exemples de la diversité des actions politiques en faveur de la culture, avec leurs réussites, mais également leurs difficultés, vous seront donc présentés cet après-midi par des intervenants de divers horizons, que je remercie d'ores et déjà pour leur disponibilité.

Bien entendu, il ne nous était pas possible aujourd'hui d'aborder et de présenter tous les modèles de collaboration transfrontalière dans le domaine culturel. Je pense en particulier à celui d'une institution régionale comme le festival de La Bâtie, dont la renommée n'est plus à faire. Je pense aussi à l'initiative du CRFG « Culture et Handicap », qui a permis de réunir ce printemps des représentants des milieux de la culture et des associations du

handicap, ainsi que des collectivités publiques, pour faire le point sur l'accès à la culture et aux lieux culturels par les personnes en situation de handicap.

Je vous le disais, la politique culturelle transfrontalière est à l'image de notre région franco-valdo-genevoise : riche, diverse, couronnée de succès, parfois semée d'embûches. Mais, surtout, elle est tangible pour nos concitoyens. Et c'est certainement le plus important pour notre région.

A nous, aujourd'hui, par nos travaux lors de ces Deuxièmes assises, de participer au développement de cette politique culturelle et d'apporter peut-être de nouvelles idées. Car la culture, dans son sens le plus large, est porteuse d'avenir et constitue un vecteur important de la construction de notre région franco-valdo-genevoise pour nos concitoyens.

Je passe maintenant la parole à M. Etienne Blanc, député-maire de Divonne-les-Bains. (*Applaudissements.*)

M. Etienne Blanc, député-maire de Divonne-les-Bains.

Merci, Monsieur le président.

Monsieur le conseiller d'Etat,

Monsieur le président,

Messieurs les présidents,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais à mon tour vous remercier, ainsi que celles et ceux qui ont participé à l'organisation de ces assises autour des échanges culturels dans notre région lémanique. J'aimerais rappeler que, lorsqu'avec Guy Mettan nous envisagions d'apporter une pierre supplémentaire à la construction de cette région lémanique, nous avons souhaité que les organes délibératifs de nos différentes collectivités soient mieux associés au travail qu'accomplissaient les exécutifs. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu que ces assises voient le jour, qu'elles soient marquées par l'empreinte très très forte du parlement genevois et que les organes délibératifs des différentes collectivités françaises voisines y soient aussi largement associés. Je crois que c'est aujourd'hui chose faite : ces assises sont en train de se faire leur place, toute leur place dans notre région, et l'on peut dire qu'elles sont utiles.

Construire une région, c'est quelque chose d'assez compliqué ; c'est difficile, et cela nous impose de passer sur toute une série d'habitudes ou de règles de fonctionnement qui sont les nôtres. Cela a été difficile en France, quand il s'est agi de construire des régions qui rassemblaient plusieurs départements. En effet, on percevait bien que ces départements, organisés

autour de leurs préfectures, voyaient difficilement le pouvoir transféré de ces préfectures et sous-préfectures vers des régions et des sièges de conseils régionaux – c'était le cas notamment dans la région Rhône-Alpes. Ici, c'est encore plus difficile qu'ailleurs : nous sommes séparés par une frontière et nous avons des rythmes de développement qui sont extrêmement variables et disproportionnés de part et d'autre de la frontière.

De fait, la construction de cette région est complexe, mais les échanges culturels peuvent être un excellent vecteur de cette construction. D'abord, ils sont facilités dans notre région, car nous parlons la même langue, nous relevons de la même culture et nous participons à la construction d'une même civilisation autour de régimes politiques. Et même si, entre la démocratie directe et la démocratie représentative, entre des modes de scrutin différents, ils marquent des différences majeures, nous sommes attachés aux mêmes règles fondamentales issues de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et de la Convention européenne des droits de l'Homme.

Oui, nous parlons la même langue, et nous partageons surtout une richesse culturelle exceptionnelle qui nous est enviée en Europe et dans le monde. C'est évidemment une richesse historique. Il faut rappeler la marque de Voltaire et de Rousseau au XVIII^e siècle, et la construction d'une philosophie qui aujourd'hui marque notre civilisation commune. Il convient également de parler de la richesse de notre artisanat, de l'horlogerie à l'ébénisterie, en passant par la bijouterie, qui ont été des exemples pour l'Europe et là aussi pour le monde. Sans oublier la peinture, la poésie, ou la richesse spirituelle de nos deux pays différents.

Monsieur le président, vous avez rappelé que la France et l'Allemagne avaient réussi à surmonter leurs difficultés. Sans doute sera-ce moins difficile ici qu'entre la France et l'Allemagne : les guerres entre nous sont effectivement anciennes, elles sont même un peu évanouies et oubliées, et de la mort de Charles le Téméraire, sous l'autorité de Louis XI, il ne reste pas grand-chose dans notre mémoire collective de ces conflits qui ont opposé à une époque la France et la Suisse. Non, ce qui pourrait nous opposer en fait, dans le domaine culturel, ce sont les disparités de moyens entre la Suisse et la région française voisine de Haute-Savoie ou du département de l'Ain. En effet, Genève a su se doter d'outils exceptionnels – je veux parler bien sûr du Grand Théâtre, de grandes salles de spectacle – et a su faire naître dans le domaine du spectacle vivant des troupes qui aujourd'hui ont une renommée internationale. C'est évidemment plus difficile pour nous, Haut-Savoyards et Gessiens : la culture, les équipements, les politiques culturelles sont actuellement en cours de construction et d'évolution, même si – vous avez eu la gentillesse de le rappeler – il y a aujourd'hui d'énormes progrès qui ont été

accomplis et des équipements significatifs qui permettent à Genève de discuter non pas d'égal à égal, mais avec des interlocuteurs qui sont de poids suffisant pour élaborer une politique commune.

Vous avez rappelé, Monsieur le président, que la culture avait réussi à faire tomber un mur entre la France et l'Allemagne, après le traité de l'Elysée de 1963. Ici ce sera sans doute beaucoup plus facile, et rappelons que Soljenitsyne avait au cœur de ses préoccupations la construction d'une politique culturelle commune en Europe, étant persuadé que ce serait un rempart contre les dictatures, l'intolérance et le fanatisme. Eh bien écoutez, si entre la Suisse et la France, dans cette belle région lémanique, nous pouvions le démontrer une fois de plus, nous lui donnerions raison, et je crois surtout que nous donnerions beaucoup de sens aux assises transfrontalières que nous avons créées l'année dernière.

Merci de votre accueil, et je souhaite évidemment plein succès à nos travaux. (*Applaudissements.*)

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Je vous remercie. La parole est maintenant à M. Jean-Robert Yersin, président du Grand Conseil du canton de Vaud.

M. Jean-Robert Yersin, président du Grand Conseil vaudois.

Merci, Monsieur le président.

Mesdames et Messieurs les invités,

Je vous remercie, en vos titres et fonctions, d'associer les Vaudois à cet après-midi et ces assises franco-valdo-genevoises. Même s'il n'y a ni frontières ni murs entre le canton de Vaud et le canton de Genève, on a parfois l'impression que le dialogue n'est pas toujours aussi facile qu'on pourrait le souhaiter. La culture, souvent présentée comme parent pauvre dans les budgets de nos Grands Conseils, mérite que l'on s'y intéresse de manière plus approfondie, et les autorités sont aussi quelquefois interpellées par les artistes – je pense là au dernier film de Fernand Melgar, « Vol spécial », par exemple.

Cette politique se décline à plusieurs niveaux. Par sa taille, l'intercantonalité – ou la notion de région au sens large – permet l'organisation de manifestations importantes nécessitant une infrastructure adéquate, capable d'accueillir un large public en provenance de tout le bassin lémanique. La multiplication de ce type d'installations représente un tel investissement qu'il est impossible d'en placer dans toutes les villes, d'où

la nécessaire collaboration entre elles. Je salue à cet effet les accords valdo-genevois portant sur les infrastructures, qui contiennent notamment un volet sur Palexpo. Il y a aussi un volet sur les transports, mais là on voit que nous ne sommes pas les seuls acteurs, que cela piétine quelque peu et que les souhaits sont grands des deux côtés de voir s'accélérer ces projets d'infrastructures, qui permettraient aux uns et aux autres de se rendre dans les manifestations organisées dans les villes voisines.

A côté de ces manifestations très importantes, essentiellement commerciales, il s'agit également d'assurer la diversité culturelle et de favoriser la créativité des artistes locaux. Dans ce sens, si une saine concurrence permet l'émulation, une collaboration est également souhaitable, notamment au stade de l'information et de la mise en réseau. Pensons par exemple aux nombreux festivals qui animent nos belles saisons, du Paléo à Nyon au festival « Visions du Réel » – toujours à Nyon – ou même Morges-sous-rire, voire les événements qui se déroulent à Lausanne. S'agissant de Genève, M. le président Gautier a déjà évoqué quelques-unes de ses manifestations.

Je distingue en outre une troisième composante, qui est liée à la notion d'appartenance et d'intégration qui a également été soulevée tout à l'heure. En effet, l'on se rend compte que, en raison des très graves difficultés de logement dont souffre l'arc lémanique, eh bien les familles doivent aller de plus en plus loin pour se loger, jusque même dans le Nord vaudois. A ce titre, les enfants vont à l'école, bénéficient de l'apprentissage de la culture justement, de classes de musique, d'arts visuels et autres, et il y a là le moyen de s'intégrer nécessairement dans une collectivité locale, ce qui est extrêmement important comme facteur d'intégration.

Il faut donc veiller à maintenir un sain équilibre entre ces différents niveaux, et je pense que mon vice-président, M. Philippe Martinet, sera d'accord avec moi si je fais une analogie avec le football : si l'on désire un jour pouvoir jouer en Ligue des champions, il faudrait arriver à réunir tous les meilleurs joueurs dans une seule et même équipe, mais cela ne suffit pas ; il faut que, à tous les échelons inférieurs, on possède de bonnes formations, de bonnes équipes, afin que ces équipes soient alimentées en excellents joueurs, que le terrain soit riche et que tout le monde y trouve son compte.

Merci et bon vent à la politique culturelle au-delà des frontières cantonales, voire nationales, pour toute la région franco-valdo-genevoise. (*Applaudissements.*)

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Merci. Je passe maintenant la parole à M. Charles Beer, conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

M. Charles Beer, conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, République et canton de Genève.

Monsieur le président du Grand Conseil genevois,

Monsieur le président du Grand Conseil vaudois,

Mesdames et Messieurs les élus genevois, vaudois et français,

Monsieur le député-maire,

Monsieur le sous-préfet,

Monsieur le président de l'ARC,

Madame la présidente de l'ACG,

Mesdames et Messieurs les représentants des milieux culturels,

Monsieur le consul général – allais-je oublier, puisque je préfère le faire de tête, je vous prie de bien vouloir m'en excuser,

C'est avec un très grand plaisir que je participe à ces assises en tant que conseiller d'Etat représentant le Conseil d'Etat, le gouvernement de la République et canton de Genève, et je tiens d'emblée à souligner le fait que la thématique choisie pour ces Deuxièmes assises, à savoir la culture, représente un élément particulièrement intéressant du point de vue des débouchés, mais également des défis qui attendent la région.

Permettez-moi de relever au passage qu'une agglomération comme la nôtre, constituée de tant de collectivités publiques – communes françaises, communes genevoises, communes vaudoises, avec également des départements, des cantons, mais aussi la présence de deux pays, c'est-à-dire d'une frontière nationale – nous montre le défi qu'il y a à constituer un devenir commun qui dépasse l'addition des comportements individuels, qu'ils soient économiques, sociaux, ou qu'ils relèvent encore une fois de l'adaptation aux différentes administrations. Il y a en effet, pour vivre à pratiquement un million d'habitants bientôt dans cette région, un véritable défi du devenir commun et de la capacité à faire en sorte de pouvoir partager certaines valeurs. Car il ne suffit pas de décréter, de réaménager et de réinventer un certain nombre de centres de décisions, il convient évidemment d'agir de manière que, la ville étant maintenant pratiquement constituée et

rejointe, formant une entité urbaine bien au-delà de ses frontières, les différentes populations puissent effectivement percevoir l'enjeu qu'il y a à évoluer ensemble dans un contexte qui est non seulement celui de la mondialisation, mais également celui de la création de nouveaux espaces, en termes de gouvernance, qui chevauchent les frontières et qui ont la particularité d'être actuellement en constante réadaptation, réorganisation, en même temps qu'ils sont dans un mode de conceptualisation.

C'est très exactement le projet d'agglomération, qui constitue l'un de ces défis. Et pour qu'il puisse véritablement compter sur les volontés des populations d'y adhérer, il se doit de dépasser la construction d'infrastructures. Il se doit bien évidemment d'aller au-delà de la construction d'équipements, qu'ils soient publics, à destination des transports en commun ou à destination des transports routiers, et il convient de faire en sorte que le devenir commun puisse être très directement porté par un certain nombre de pans de politique publique. La culture, ici, participe, avec notamment la question de la formation, mais également la question du sport. C'est un élément très particulier, dans la mesure où il y a à la fois la capacité de mettre ensemble des réalisations concrètes dans tous ces domaines, en même temps que la faculté, avec relativement peu de choses, de faire en sorte qu'il y ait la possibilité de dépasser un inventaire qui est relativement vite fait, quoique je reviendrai sur cette question pour ce qui concerne la culture.

Il y a, notamment à travers la constitution d'un véritable recensement de l'ensemble des lieux culturels dans la région, quelque chose qui doit porter un élan nouveau, qui doit permettre à l'ensemble des collectivités publiques de se lancer, pour qu'en termes culturels la région puisse inonder bien au-delà de ses remparts, bien au-delà de l'addition de ses murs et de ses frontières, dans le sens de constituer un lieu, une agglomération d'attractivité extrêmement forte sur cette question directement culturelle.

A cet égard, j'aimerais préciser que les autorités genevoises se sont lancées, avec notamment le concours des communes et d'experts, dans l'élaboration d'un avant-projet de loi sur la culture, qui est actuellement en travail au Conseil d'Etat. Il est entre la politique générale et une période qui doit nous amener à l'adoption d'un projet de loi, à présenter au Grand Conseil, et la question de la dimension régionale, d'une forme de planification régionale, y est un élément incontournable si l'on entend défendre la place à la fois de notre agglomération, de la culture qui transcende les frontières et de notre devenir. Pour terminer ce propos, je citerai la phrase bien connue de Laurent Fabius sur la culture, qui dit tout simplement ceci : « La culture est la réponse des sociétés démocratiques à la question fondamentale du sens. » (*Applaudissements.*)

« Politique culturelle transfrontalière : expériences et perspectives »

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Merci, Monsieur le conseiller d'Etat. Nous entamons maintenant les exposés de nos intervenants. M. Jean Liermier, directeur du Théâtre de Carouge – Atelier de Genève, a le redoutable privilège d'ouvrir les feux, pour nous présenter l'activité transfrontalière de « son » théâtre, du point de vue de son public, de sa diffusion et de ses activités pédagogiques. Monsieur Liermier, vous avez la parole.

M. Jean Liermier, directeur général du Théâtre de Carouge – Atelier de Genève.

Merci, Monsieur le président.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Bonjour et bienvenue au Théâtre de Carouge. Voici un rapide historique : le Théâtre de Carouge est né il y a un peu plus de cinquante ans, grâce à François Simon, fils de l'acteur Michel Simon, venu à Genève pour rejoindre les Pitoëff, dont on a gardé le théâtre, qui est situé à la rue de Carouge. Il a réuni des gens d'ici ainsi que des Suisses qui s'étaient expatriés entre autres au Grenier de Toulouse. Je pense à Philippe Mentha, qui actuellement travaille à Lausanne, à Michel Cassagne, à Louis Gaulis et Maurice Aufair. Ils ont créé un premier spectacle à l'Ecole internationale – « Hamlet », en 1957 – qui a remporté un tel succès qu'on leur donna les moyens de continuer et de créer une troupe qui s'installa à Carouge. Il y a un peu plus de trente-cinq ans, on leur a construit ici ce bâtiment, avec l'aide de l'Etat de Genève et de la Ville de Carouge.

François Simon avait pour credo de revisiter les textes classiques, et je m'inscris dans sa lignée. J'ai pris mes fonctions en 2008, et je suis le premier directeur qui ne soit pas issu du sérail des fondateurs, qui dirigeaient le théâtre depuis sa création – Guillaume Chenevière, Georges Wod, Maurice Aufair, etc. J'ai pour ma part l'âge de François Simon quand il l'a fondé, et j'essaie d'apporter un regard neuf, ma propre manière d'aborder le théâtre aujourd'hui, tout en restant encore une fois proche des textes classiques,

parce que j'estime qu'ils font partie du patrimoine et de l'intelligence de tout un chacun.

Nous sommes subventionnés à raison d'environ 4 millions – 2,6 millions provenant du canton de Genève et 1,5 million de la commune de Carouge – et nous avons géré la saison passée un budget de 6,4 millions. Un peu plus du tiers de notre budget – 37% – provient de nos recettes propres, c'est-à-dire à travers la billetterie, la vente des spectacles et les apports de coproduction. La diffusion est donc un élément très important dans l'activité de notre théâtre, et je serai amené à en reparler.

En 2010/2011, nous avons eu 150 représentations ici même, à Carouge, et 160 en tournée, en Suisse comme en France, ce qui montre encore une fois que le potentiel d'irradier, de partir de ce qui se fait ici et de le promener ensuite sur les routes – que ce soit en France voisine, dans le canton de Vaud ou dans les autres cantons suisses, mais également plus loin, à Paris ou ailleurs – est un point déterminant par rapport au fonctionnement et aux apports financiers dont peut bénéficier un théâtre. Nous avons eu un taux de fréquentation qui se situait aux alentours de 94%, et nous avons une politique d'abonnements qui composent à peu près la moitié de notre public : nous en avons compté 4002 la saison passée, dont environ 20% sont identifiés comme provenant de France voisine.

Un théâtre engendre une économie. Il faut se rappeler une petite étude qui avait été réalisée par la Ville de Lausanne concernant le théâtre de Vidy, dans laquelle on était arrivé à l'équation suivante : un franc investi par la Ville de Lausanne dans le théâtre de Vidy en rapportait trois. Un théâtre de création génère donc une économie.

S'agissant de notre activité transfrontalière, elle s'articule autour de quelques points. Le premier, c'est le public, c'est-à-dire la façon dont on arrive à faire venir les gens ici, chez nous, à Carouge. D'une part, notre campagne de publicité s'étend jusqu'à la France voisine, et d'autre part nous avons des collaborations, notamment avec Jacques Maugein, directeur de Château Rouge à Annemasse. La saison passée, Jacques a souhaité mettre dans son programme un spectacle qui était à l'affiche du Théâtre de Carouge – un spectacle du Footsbarn, joué sous un chapiteau planté sur la place de Sardaigne – et la mobilité reposait sur le principe qu'on affrétait des cars pour que le public annemassien se déplace à Carouge.

Il y a ensuite les tournées, je vous en parlais. Contrairement au premier point, l'idée n'est pas de faire venir les gens ici, mais d'aller au-devant d'eux. On a eu l'occasion de façon très concrète d'aller en France voisine, je pense notamment à l'exemple du « Candide » d'Yves Laplace, d'après Voltaire, qui

s'est joué à Cluses, à « Harold et Maude », que l'on a représenté à Seynod, ou encore à une petite forme de théâtre en appartement, qui s'est jouée en partenariat avec le Châtelard à Ferney-Voltaire. Cette saison, on poursuit la collaboration avec Château Rouge, mais cette fois « L'École des femmes » – que certains auront l'occasion de voir ce soir et que j'ai mise en scène – sera jouée à Château Rouge dans le cadre de notre tournée, qui va de Paris jusqu'aux voisins d'Annemasse, justement, pour cinq représentations.

Le dernier point des liens que nous arrivons à tisser avec les régions frontalières se situe au niveau du travail réalisé avec les élèves. Nous avons un chargé de partenariat avec les écoles, ici, au théâtre, qui travaille à plein temps, et nous proposons toute une gamme d'interventions à l'intention des étudiants et des élèves. Cela peut être une visite du théâtre, pour voir comment il fonctionne, comment sont les coulisses, les décors, la construction des costumes, afin de chasser en fait une idée reçue, comme lorsque j'étais comédien et qu'on venait me voir en me disant : « Oui, tu es comédien, mais la journée que fais-tu ? » Et il me paraît fondamental de montrer concrètement que l'activité artistique dans un théâtre est permanente, que l'on n'en voit que le sommet de l'iceberg à l'occasion d'une représentation, et que derrière, encore une fois, il y a toute une série d'artisans qui interviennent quotidiennement pour fabriquer les spectacles.

Nous nous devons donc, en tant que théâtre de création, de communiquer à ce sujet. Nous envoyons évidemment des comédiens dans les classes, pour préparer les élèves à une œuvre, et cela aussi bien en Suisse qu'en France, puisque nous avons la chance d'avoir des écoles à la fois publiques et privées qui souscrivent à des abonnements et qui viennent là aussi avec des cars pour fréquenter notre théâtre.

Moi je suis un gamin d'Annemasse, de la France voisine. Quand j'étais petit, je voulais faire du théâtre. Comme cela se fait souvent, je suis monté à Paris, et j'ai eu la chance d'être reçu par un monsieur qui s'appelait Jean-Louis Barrault. Voici ce que Barrault m'a dit, en me recevant au Rond-Point : « Vous savez, le théâtre, c'est important de le faire là où vous êtes. Vous viendrez un jour à Paris. Ce n'est pas ça le plus important. Ce qui compte, c'est que vous puissiez le faire. » Lui venait souvent à Evian faire des cures. J'ai appris par la suite que ce n'était pas tant pour les cures qu'il venait, mais surtout pour jouer au casino, mais j'étais tout jeune et il n'osait probablement pas me le dire ! Je l'ai écouté et, depuis, je me suis dit que traverser cette frontière pouvait être simple, enrichissant. J'ai passé mon bac à Annemasse et j'ai fait mes études de comédien professionnel à Genève. J'ai eu ensuite la chance d'assister Claude Stratz, puis André Engel, qui dirigeait à l'époque le Centre Dramatique National de Savoie, basé à Annecy et à

Chambéry. Là aussi, les frontières pour moi explosaient, et mes spectacles montés en Suisse se jouaient dans la région, au CDN de Savoie, créé initialement pour Alain Françon.

Tout cela pour dire qu'il me paraît important que les frontières ne soient pas un frein aux échanges. Moi, en tant qu'artiste, en tant que metteur en scène, je ne travaille pas avec des passeports, je travaille avec des gens, avec des savoir-faire, avec des artisans, avec des comédiens, avec des physiques, avec des émotions, et forcément nous sommes là pour repousser les barrières de la peur, dans la mesure où – on le voit dans le cadre du partenariat fait avec Château Rouge – nous avons toutes les armes pour pouvoir travailler ensemble.

Les Assises transfrontalières siègent aujourd'hui au Théâtre de Carouge, qui est limitrophe avec la Haute-Savoie et l'Ain, et desservi par les autoroutes menant dans le canton de Vaud et en Suisse romande ; c'est dire que nous sommes justement au cœur d'un endroit où la rencontre est possible. Et comme on aurait peut-être pu l'espérer pour l'Europe, je pense que, pour les agglomérations transfrontalières, il ne faudrait pas minimiser l'impact des liens qu'apporte un lieu artistique comme un théâtre. En effet, non seulement il génère une économie conséquente, mais c'est surtout un lieu d'intelligence, de partage, qui rassemble des gens, qui fonde des liens, lesquels sont parfois immatériels entre les peuples, mais peuvent participer à faire repousser les frontières de la peur. Je vous remercie de votre attention.
(Applaudissements.)

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Merci, Monsieur le directeur. Je passe la parole à Mme Véronique Ferrero Delacoste, directrice du far° festival des arts vivants de Nyon, et à M. Gérard Produit, responsable du département de la culture au Conseil régional du district de Nyon, pour une présentation de la dynamique culturelle de la région nyonnaise, également sous l'angle politique et financier.

M. Gérard Produit, syndic de la commune de Coppet et responsable du département de la culture au Conseil régional du district de Nyon. Si vous me le permettez, je parlerai sans micro. Toutefois, si parmi vous certains n'entendaient pas ma voix – dont on dit malgré tout quelquefois qu'elle porte – veuillez s'il vous plaît me le faire savoir.

Monsieur le président de séance,

Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir et un honneur pour moi que de partager ce moment d'échanges. J'ai été enthousiasmé par l'exposé de l'orateur précédent, M. Liermier, qui dit finalement que la culture n'a pas de frontières, et je suis totalement d'accord. C'est vrai que la culture n'a pas de frontières, et nous allons parler, avec Mme Véronique Ferrero Delacoste, qui est un témoin, des arts vivants et de la culture actuelle, puisque l'on a estimé qu'il était intéressant pour vous aussi de rencontrer une actrice du terrain et d'entendre les difficultés qu'elle peut rencontrer, les difficultés qu'elle peut avoir à trouver du financement – l'éternelle question.

En quelques mots, je vais énoncer le propos de la région et du district de Nyon. Nous allons d'abord vous projeter un tout petit film que nous avons voulu vous présenter et qui devrait vous donner non pas un avant-goût, mais un goût certain de ce que l'on peut proposer en termes de diversité dans le district de Nyon. Ensuite, vous aurez le témoignage vivant d'un acteur, et enfin je terminerai cette présentation en vous donnant une image de ce que l'on peut considérer comme activités dites culturelles dans le district de Nyon et en vous parlant évidemment de tous les échanges, puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, la culture n'a pas de frontières. Je vais maintenant procéder à quelques manipulations pour lancer le film. (*Projection du film.*)

Voilà, on me demande malgré tout de prendre le micro, puisque nous sommes enregistrés et que si l'on veut pouvoir retranscrire fidèlement les propos, il est utile que je prenne le micro ! Je n'aurai donc pas besoin de parler trop fort.

Il me plaît maintenant de présenter Mme Véronique Ferrero Delacoste qui, comme je l'ai dit en préambule, est la directrice du far^o festival des arts vivants, dont nous avons déjà pu profiter de 27 éditions. Ce festival se tient à Nyon et alentours au mois d'août. Je ne vais pas prolonger mon propos et lui cède à présent le micro, de manière qu'elle puisse vous en dire davantage. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, l'idée est finalement qu'elle vous parle un peu des difficultés et de ce qu'elle ressent sur le terrain.

Mme Véronique Ferrero Delacoste, directrice du far^o festival des arts vivants, Nyon. Merci. Je suis ravie d'avoir été choisie, que le far^o ait été choisi aujourd'hui, dans le cadre d'une présentation de l'activité culturelle de la région de Nyon et de son district. Comme M. Produit l'a dit, le far^o en est à sa 27^e édition, qui vient de se clore en août dernier. C'est un festival qui programme du théâtre, de la danse et de la performance. Quand il est né il y a

vingt-sept ans, la volonté des fondateurs de ce festival était d'apporter à la région nyonnaise du théâtre, car il n'y en avait pas beaucoup à ce moment-là. Au fil des ans, le festival s'est enrichi d'autres disciplines, comme je viens de le dire – de la danse, de la performance, etc. – et aujourd'hui nous donnons également une place aux arts visuels, dans la mesure où certains artistes de cette discipline ont aussi des liens avec les arts vivants. Le far° a lieu en août et dure onze jours. Son cœur se situe à l'Usine à gaz, qui est un théâtre dans lequel nous utilisons deux espaces, deux théâtres, mais d'autres projets se déploient également sur le territoire nyonnais.

Le point fort du festival, c'est la création. Le far° a toujours voulu se positionner comme un lieu de création et donner la possibilité à des artistes, plutôt jeunes et émergents, comme on dit aujourd'hui, d'avoir un espace pour créer. Le far° se positionne véritablement comme un relais entre les artistes qui créent, qui cherchent, et les spectateurs. La programmation du far° se veut pointue ; c'est un engagement artistique, et l'on est vraiment à la recherche des artistes de la scène qui explorent cet outil-là. Tout en étant extrêmement pointu et engagé dans sa programmation, le far° accorde une place très importante aux spectateurs en leur réservant un lieu, un espace de convivialité et de rencontres. Le cœur de l'Usine à gaz, comme je l'ai dit auparavant, c'est la cour de ce bâtiment, qui est équipée chaque été pour devenir un lieu très accueillant, où les spectateurs aiment se retrouver. Cet endroit devient ainsi un rendez-vous annuel attendu, avant la rentrée.

Nos spectateurs proviennent majoritairement pour un tiers de Nyon et de la région, pour un tiers de Genève et pour un tiers de Lausanne. Nous accueillons également des gens qui viennent d'un peu plus loin et de France voisine, puisque l'on est quand même aussi tout près de Divonne.

C'est donc une proximité, un lieu de convivialité, un lieu de rencontres, et cela nous semble vraiment très important et nécessaire si l'on veut pouvoir accompagner au mieux les spectateurs dans les propositions artistiques que l'on programme.

L'un des points forts du festival, c'est la commande, la commande que nous passons à des artistes, et ce sont souvent des commandes que nous souhaitons en lien avec le territoire et les habitants. Je pense à tout ce que l'on pourrait appeler les « pratiques croisées », soit comment un artiste professionnel peut également rencontrer un groupe d'amateurs ou des gens qui ont une pratique – même si elle n'est pas forcément artistique – et comment ces rencontres existent et donnent lieu à des propositions in situ, dans la région. C'est aussi pour nous un moyen de travailler sur une forme de médiation qu'on appellerait de la « médiation active ».

Un autre aspect du festival depuis 2009 est le fait que nous accompagnons un artiste. Nous avons donc un artiste associé, qui a été pendant les deux premières années YoungSoon Cho Jaquet, une chorégraphe installée à Lausanne. Maintenant, pour 2011 et 2012, nous accompagnons François Gremaud, de la 2b company. Notre souhait, à travers ce travail de compagnonnage artistique, est bien sûr celui de donner la possibilité à l'artiste de créer au festival, mais pas seulement ; c'est surtout la possibilité d'explorer, de développer des projets différents de ceux de la scène, de ceux qui pourrait être accueillis dans des théâtres qui ont une saison. Ce que l'on met aussi en place, c'est une cellule de réflexion, une cellule de travail qui accompagne l'artiste. Elle est composée de différentes personnes, issues de disciplines proches – ou pas forcément – de la culture et de l'art, qui accompagnent cet artiste tout au long de sa création. Il nous semblait aussi important d'avoir cet espace pour l'échange, pour le dialogue, afin de partager toutes les questions qu'un artiste peut rencontrer au fil de son travail de création.

La médiation, la recherche et la résidence sont aussi des éléments forts du festival, médiation que nous déployons bien sûr avec le gymnase de Nyon, à travers un travail dans les classes tout au long de l'année, mais également avec des plus jeunes lors d'événements comme le passeport-vacances en été. Et là, encore une fois, il s'agit d'une médiation plutôt active, en donnant une véritable place au sein du festival à ces différents partenaires.

Il y a donc la recherche, qui nous tient à cœur, comme je l'ai dit, avec l'artiste associé, mais aussi la résidence, que nous développons et que nous avons démarrée cet été, en accueillant cinq jeunes artistes – trois Français et deux Romands. C'est la possibilité, pour ces artistes, d'être là pendant onze jours, de voir un nombre important de spectacles, de rencontrer de nombreux artistes, mais également de participer à un atelier, qui a lieu quotidiennement, de réflexion et de recherche, mené par un spécialiste des arts vivants. Toute cette dimension nous semble importante, et nous pensons que c'est aussi à travers tout ce qui a trait au dialogue et à l'échange que l'on peut faire avancer et développer la place de la culture et de l'art dans notre société.

Le spectateur a lui aussi sa place à cet endroit-là, puisque plusieurs ateliers sont organisés pendant le festival, notamment un atelier d'écriture que nous menons en collaboration avec les quotidiens « La Côte » et également « Le Courrier » cette année, qui ont publié les textes écrits lors de ces ateliers d'écriture.

Le festival rayonne au niveau national, mais aussi international, à travers différentes formes de collaborations avec des structures plus proches de la région, par le biais de projets de déplacements en bus, comme cela a été

évoqué tout à l'heure. Nous avons notamment mené de tels projets avec l'Arsenic à différentes reprises, et nous souhaitons poursuivre et développer ces formes de partenariats et de collaborations. Nous avons aussi eu la chance de collaborer cette année avec le Centre culturel suisse de Paris, qui nous a invités, et nous avons eu carte blanche pendant trois jours. C'était un honneur pour le far°, qui est tout de même un petit festival, d'être choisi pour présenter un savoir-faire et des artistes de notre région, mais nous avons également dans notre programmation des artistes de l'international.

Un autre projet de collaboration est en cours avec l'Onda. L'Onda, c'est l'Office national de diffusion artistique, qui travaille plutôt sur la France et la diffusion des artistes français, mais qui depuis quelque temps organise des voyages de repérage avec des programmeurs français dans des festivals qui leur semblent intéressants à travers l'Europe. Nous sommes donc en discussion avec eux. Ce temps à Paris nous a aussi permis de renforcer ce partenariat, de mieux faire connaître notre travail, et nous espérons vivement que ce partenariat se concrétise par un repérage qui devrait avoir lieu dans un prochain festival.

Je vais maintenant évoquer Nyon et sa politique culturelle. Je pense que l'un des éléments très forts de Nyon et de la région, c'est ce qu'elle met en place comme politique culturelle. Depuis que Nyon est entrée au sein du Conseil régional il y a à peine deux ans, je crois, on a véritablement senti une nouvelle dynamique, de nouvelles impulsions, et notamment un travail sur une politique culturelle de la région que je trouve très cohérente, laquelle est en train de se construire en lien aussi avec la nouvelle loi d'encouragement à la culture qui voit le jour sur le canton de Vaud. Cette nouvelle dynamique a notamment entraîné une convention, la première en son genre, qui vient d'être signée. Il s'agit d'une convention tripartite entre la région de Nyon, la Ville de Nyon et le far°. Ce sont des signes d'une véritable volonté de développer cet engagement au niveau de la région et plus loin, puisque c'est aussi la force au niveau du terrain, et je pense qu'elle peut rayonner bien au-delà.

La singularité de l'offre culturelle de Nyon et de son district, ce sont donc les festivals, comme on a pu le voir tout à l'heure, des festivals qui, dans des disciplines très différentes – le cinéma, la musique ou les arts vivants – sont forts et jouissent d'une renommée qui s'étend bien au-delà de nos frontières. Je pense que cette singularité-là est complémentaire à l'offre que nous pouvons trouver à Genève ou en France voisine, et c'est ce qui fait cette force de la région nyonnaise. Cette période faste est très stimulante et dynamique, mais il reste bien sûr encore beaucoup de travail : un renforcement du financement des projets culturels est notamment vivement souhaité et

nécessaire si l'on veut poursuivre notre travail. Pour cela, je pense que le dialogue entre politiques et acteurs culturels doit se renforcer, et une vigilance face aux investissements de la région, notamment sur les infrastructures culturelles, n'est pas à oublier, à côté de la circulation, des transports et de tout ce qui est aussi très important dans une région. Merci de votre attention. (*Applaudissements.*)

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Je vous remercie. La parole est maintenant à M. Georges Schürch, président du conseil de fondation de l'Orchestre de Chambre de Genève, pour une présentation de la collaboration entre l'Orchestre de Chambre de Genève et l'Orchestre des Pays de Savoie.

M. Gérard Produit, syndic de la commune de Coppet et responsable du département de la culture au Conseil régional du district de Nyon. Si vous me le permettez, Monsieur le président, je vais juste poursuivre les propos concernant le district de Nyon...

Le président. Je suis désolé !

M. Gérard Produit. ...et c'est avec plaisir que je céderai la parole à M. Schürch tout à l'heure.

J'aimerais simplement brosser un tableau de l'offre existante, puis, par rapport à ces différentes offres, évoquer les collaborations transfrontalières. Tout d'abord, je dirai que, comme l'a mentionné Mme Ferrero Delacoste, il existe un nombre important de festivals, et c'est vrai que le public vient de tous les horizons, principalement du bassin lémanique, de Genève, mais également de France voisine. Je ne vais pas présenter le Paléo festival : ce sont 230 000 spectateurs qui se déplacent chaque année, et il est évident que l'offre est extrêmement importante. Je précise que 25% des artistes sont issus du sérail suisse et 75% de l'extérieur, principalement de la zone européenne.

J'évoquerai peut-être aussi un autre festival, de musique également, de musique moderne, à savoir Caribana. Là, depuis plusieurs années, ce sont 30 000 personnes qui viennent au printemps. Et les relations, les artistes qu'on cherche à profiler dans la scène plus médiatique au niveau international proviennent en fait de la région de l'agglomération.

Je citerai également le JVAL Festival, qui est un festival sur les hauteurs, dans la région de Begnins – Saint-Cergue, où l'on trouve une volonté de faire

émerger des artistes dans un style un peu différent de celui de la musique populaire – je présenterai peut-être ceci ainsi.

Je ne reviens pas sur le *far°*, car vous venez d'entendre quelques informations très précises à son sujet, et j'espère que Mme Ferrero Delacoste vous a convaincus de visiter ce festival l'année prochaine.

J'aimerais maintenant évoquer « Visions du Réel ». On a parlé de cinéma, et c'est vrai que, vous le savez, pour ce festival international du film documentaire, ce sont chaque année 20 000 spectateurs qui viennent à Nyon pour visionner ces différents documentaires. Là, il existe des relations avec les écoles – qu'elles soient françaises, de Divonne, mais aussi de la région, de Genève – dans le sens que ces dernières sont associées à cet événement et y participent.

S'agissant des musées et des patrimoines, vous le savez, nous avons le Musée national suisse situé à Prangins, à quelques encablures de Nyon, lequel propose chaque année différentes animations, différentes expositions. Tout récemment, le musée a présenté une exposition sur les montres Breguet, en collaboration avec le musée du Louvre à Paris. Au niveau des jardins du château de Prangins, des expositions ont été proposées, pour lesquelles ont eu lieu des collaborations avec les Conservatoire et Jardin botaniques de Genève, ainsi qu'avec le Jardin des Cinq Sens d'Yvoire. Le Musée romain, également, propose différentes expositions, dont la dernière est intitulée : « Quoi de neuf, docteur ? Médecine et santé à l'époque romaine ». Cette exposition, qui a été présentée aux citoyens d'ici et d'ailleurs, a été reprise par le musée gallo-romain de Lyon, et pour nous il est important que les différentes expositions présentées puissent être aussi valorisées dans d'autres musées de l'agglomération.

J'aimerais à présent mentionner quelques lieux de production artistique. Il s'agit ici de proposer des espaces pour que les jeunes musiciens puissent se produire. Je citerai les anciennes usines Tesa, situées à Rolle, mais aussi l'Usine à gaz, qui est un lieu extrêmement important à Nyon, où 73 soirées s'organisent cette année. J'ajoute que l'Usine à gaz a d'énormes connections, notamment avec Château Rouge à Annemasse. Il y a aussi – mais peut-être que vous les connaissez moins – les studios Dinemec, qui se trouvent à Gland et qui sont extrêmement importants. Les artistes actifs sur la scène internationale disent de ces studios qu'ils font partie des deux plus grands studios au monde. D'ailleurs, de nombreux artistes français, de la région et de la zone euro viennent y enregistrer leurs disques. Cela va même jusqu'à Disney, puisque les studios Pixar utilisent les locaux et le matériel que les studios Dinemec peuvent proposer.

Tout à l'heure, on parlera de bibliothèques, et l'on a évoqué l'existence de conventions. La Ville de Nyon, Régionyon a signé des conventions avec la Ville de Genève, et tous les lecteurs de la région nyonnaise peuvent venir gratuitement dans les bibliothèques genevoises. Nous en sommes très contents et souhaitons poursuivre ce type d'activités, je pense que c'est extrêmement important. La bibliothèque de Nyon participe aussi à Lettres frontière et possède de forts liens avec la médiathèque de Divonne.

Quelques éléments concernant ce qui s'est fait tout récemment. C'est vrai que les autorités politiques prennent conscience de l'importance de s'engager, et de s'engager à long terme, pour que la production artistique puisse perdurer. Mme Ferrero Delacoste a parlé de la convention qu'elle a pu signer avec la Ville de Nyon, avec la région. Eh bien les autorités s'engagent maintenant, lorsque des activités culturelles se mettent en place de manière pérenne. Pour que cela puisse se faire, des conventions sont signées sur plusieurs années. Il y a eu tout récemment des ateliers – ce ne sont pas des assises, mais des ateliers de travail – dans lesquels les autorités politiques mais surtout les milieux culturels sont associés pour partager et évoquer les différents soucis, de manière que l'on puisse constituer un réseau, et c'est vrai que c'est peut-être le maître-mot. Il faut trouver des professionnels pour faciliter les interactions, les échanges de compétences, de façon que le niveau de l'offre puisse être complémentaire, large, pour tous publics.

J'en viens à la problématique de la solidarité. La région, le district de Nyon ne peut soutenir que si la commune dans laquelle se tient l'activité culturelle apporte également son soutien. Puis le Conseil régional va soutenir, et ensuite, de manière subsidiaire, le canton. Cette politique a été mise en place tout récemment mais elle fonctionne bien, ce qui permet petit à petit, chaque année, d'augmenter le soutien aux activités culturelles. Comme exemple de soutien, je citerai l'installation d'écoles, notamment l'académie Yehudi Menuhin, dans laquelle seize musiciens travaillent pendant trois ans. Ils sont actuellement au château de Coppet et proposent, en compensation de ce soutien, différentes activités, concerts et manifestations pour la population.

Je poursuis avec l'objectif futur. Je suis chargé depuis quelques semaines de la politique culturelle du district de Nyon, c'est donc plutôt le travail qui va m'occuper les années à venir que je vais vous présenter. Il s'agit principalement, entre la Genève internationale et la Lausanne olympique, de favoriser la création artistique, plutôt de manière pointue, décalée, variée, ainsi que la mise en réseau des compétences, de manière à favoriser les transferts de connaissances. Je crois que l'on a beau soutenir l'activité par des fonds, par de l'argent, la culture ne peut s'élever que si elle est pratiquée par

des gens qui maîtrisent, qui connaissent, qui sont de vrais professionnels. Eux seuls ont les réseaux qui permettent d'avoir une véritable offre de qualité.

Un travail important qu'il me restera à faire consiste évidemment à pousser mes collègues – certains sont dans la salle, et j'espère qu'ils m'entendent ! – à ce que des crédits soient débloqués pour la construction d'infrastructures, parce que c'est vrai que les lieux pour la création manquent. Je l'ai dit, il convient en outre de soutenir la diversité, cela me paraît extrêmement important, et puis il y a une nouveauté, la création d'un fonds régional : 44 communes s'unissent ou mettent en réseau leurs ressources de manière à constituer un véritable fonds d'aide régional. Et dans le plan des investissements culturels également, ces 44 communes ont un projet d'investissements qui va au-delà des dix ans, quinze ans, vingt ans, puisque le plan d'investissements est validé sur trente ans.

Voilà, tout cela pour vous inviter à venir à Nyon : quel que soit le district, quel que soit le lieu dans lequel vous irez, vous trouverez une offre très diversifiée. Nos citoyens aussi, nous les encourageons à participer aux différentes activités, que ce soit à Divonne, à l'Esplanade, que ce soit ici, à Genève, au théâtre, ou encore en France voisine. Merci de votre attention.
(Applaudissements.)

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Merci. Monsieur Schürch, avec mes excuses, vous avez la parole.

M. Georges Schürch, président du conseil de fondation de l'Orchestre de Chambre de Genève.

Merci, Monsieur le président.

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir d'avoir l'occasion de vous présenter une véritable symbiose, je veux dire par là un exemple où deux organismes vivants tirent tous deux profit de leur travail et de leur vie commune. Pour que vous compreniez bien le sens de cette symbiose entre les deux orchestres que sont l'Orchestre des Pays de Savoie et l'Orchestre de Chambre de Genève, je dois vous dispenser un petit cours d'histoire de la musique, d'histoire des orchestres. Je vais essayer d'être bref ; si je suis trop long, vous pourrez toujours rallumer vos portables...

Je ne vais pas remonter au-delà de la Renaissance, mais précisément à cette époque la grande musique était vraiment l'apanage des cours princières, pour résumer, qu'elles soient des cours ecclésiastiques ou des cours de

princes, ducs et autres rois. Et ces princes ont développé des formations instrumentales diverses, parmi lesquelles je citerai pour mémoire les Vingt-quatre Violons du Roi, formation célèbre au temps de Louis XIV. Or il se trouve qu'au XVIII^e siècle, à Mannheim, un prince-électeur de Bavière a développé grâce aux musiciens qu'il avait à disposition une formation musicale qui a constitué un parfait équilibre entre les différents registres d'un orchestre. C'est un orchestre qui est formé de huit premiers violons, six seconds violons, quatre altos, quatre violoncelles et deux contrebasses, ainsi que de deux flûtes, deux clarinettes, deux bassons, deux cors, deux trompettes et deux hautbois, les instruments à vent allant par paire. Et cette formation est tellement équilibrée que, en 1777, un jeune compositeur de 21 ans passant par Mannheim en tombe amoureux. Il tombe également amoureux d'Aloysia Weber, mais c'est une histoire différente, que je vous raconterai une autre fois... Ce jeune musicien de 21 ans, c'est tout simplement Mozart. Ce dernier reste cinq mois à Mannheim, il est subjugué par la qualité de cet orchestre, par l'équilibre entre les registres, et à partir de ce moment-là tout ce qu'il va écrire pour une formation d'orchestre est basé sur cette formation dite « de Mannheim » par les musicologues – ou « formation Mozart », puisque c'est Mozart qui l'a développée et grandement mise en valeur.

A partir de là, tout au long des XIX^e et XX^e siècles – et même aujourd'hui au XXI^e siècle – les compositeurs ont continué à écrire des œuvres pour ces formations dites « de Mannheim » ou « de Mozart », et la plus grande partie des orchestres de chambre dans le monde sont maintenant sur la base de ces trente-huit ou trente-neuf musiciens de la formation de Mannheim.

Au XIX^e siècle, cependant, grâce au développement des salles de concert et au fait que la grande musique quitte les cours pour intégrer la bourgeoisie, d'abord, puis le peuple tout entier, on construit de grandes salles de concert et les compositeurs se mettent à composer des œuvres pour des effectifs beaucoup plus grands. C'est à ce moment-là que se créent les grands orchestres symphoniques, de 80, 90, 100, 110 musiciens, voire plus : la Philharmonie de Vienne, la Philharmonie de Berlin, toutes ces grandes formations philharmoniques ou symphoniques, jusqu'à en tout cas – et bien au-delà encore – l'Orchestre de la Suisse romande, qui a été créé en 1918.

Ces grandes associations symphoniques doivent absolument de temps en temps, pour parfaire la qualité de leur son et la précision de leur jeu, se produire en formation plus réduite. C'est ainsi que l'Orchestre de la Suisse romande – pour reprendre cet exemple – donne régulièrement des séries de concerts de Mozart ou Haydn, pour précisément abandonner un peu le grand répertoire des Richard Strauss, des Gustav Mahler, des Anton Bruckner et

autres compositeurs qui ont écrit des œuvres pour très gros effectifs, afin de favoriser la cohésion des instrumentistes entre eux, qui apprennent encore à mieux s'écouter et à mieux s'entendre les uns les autres.

Si ce travail est valable dans un sens, c'est-à-dire que les grandes associations symphoniques ont besoin de jouer en formation restreinte, les formations de type orchestre de chambre de Mannheim ont aussi besoin de temps en temps de jouer en plus grande formation, tout simplement au titre de la diversification de leur travail, de la différence de travail qu'il peut y avoir entre un petit groupe de musiciens et un grand groupe de musiciens. Là aussi, il y a tout un travail musical et artistique à accomplir afin de parfaire son jeu de musicien professionnel. Et c'est ce qu'ont réalisé, il y a déjà de nombreuses années, les deux formations que sont l'Orchestre de Chambre de Genève et l'Orchestre des Pays de Savoie, c'est-à-dire qu'ils se réunissent régulièrement pour avoir l'occasion d'étudier un autre répertoire que celui qui est le leur. Pour ces musiciens, c'est donc à la base tout simplement une opération de formation continue. Et c'est là que se situe la symbiose entre ces deux organismes vivants, qui peuvent ainsi collaborer régulièrement, une fois par année, au titre véritablement de formation continue, je dirais, puisqu'ils ont l'occasion de jouer un autre répertoire. Pour vous donner un exemple concret, la gestique d'un chef d'orchestre ne va pas être la même s'il est en face de 40 ou de 80 musiciens. Eh bien les musiciens doivent aussi apprendre à jouer avec un chef d'orchestre qui aura une gestique différente, c'est très important pour eux.

Cette collaboration entre les deux orchestres date en réalité, Mesdames et Messieurs, de 1988, c'est-à-dire avant même que l'Orchestre de Chambre de Genève existe. A l'époque, c'était une formation qui s'appelait le Collegium Academicum de Genève et, dès 1988, des collaborations se sont instaurées avec des musiciens professionnels – j'insiste sur ce point, il s'agit d'ensembles professionnels – des deux côtés de la frontière franco-genevoise. Et ces collaborations ont si bien réussi qu'en mil neuf cent nonante-cinq à Genève – et mil neuf cent quatre-vingt-quinze en France – a été signée la première convention, sous l'égide du Comité régional franco-genevois, pour instaurer au moins un concert annuel regroupant ces deux formations. Ces dernières doivent donc donner, selon cette convention, un concert annuel dans le canton de Genève, et plus si entente. C'est-à-dire que le financement des deux communautés publiques – genevoise et française – est assuré pour ce concert, cette manifestation au Victoria Hall. Mais si l'on trouve des fonds complémentaires – et cela notamment grâce au Comité régional franco-genevois ou à d'autres institutions et organismes entre les deux pays – ces concerts peuvent être répétés, repris dans différentes villes. C'est ainsi

que, actuellement, dix-huit villes françaises ont reçu cette double formation. Et nous sommes allés non seulement en Haute-Savoie et dans le département de l'Ain, mais aussi jusqu'à Grenoble et Valence, par exemple. Du côté suisse, nous avons évidemment visité moins de villes, vu que le concert doit se dérouler à Genève, mais nous nous sommes rendus aussi dans des villes comme Morges, et nous avons même dépassé le canton de Vaud puisque nous sommes allés à Monthey, à l'autre bout du lac – enfin au premier bout du lac, si je puis dire – dans le canton du Valais.

C'est donc une opération qui est extrêmement profitable pour les musiciens ; encore une fois, j'insiste sur ce terme, c'est véritablement une opération de formation continue. Et c'est l'occasion bien évidemment, pour les publics des villes françaises que nous visitons, d'entendre non seulement l'Orchestre des Pays de Savoie – qu'ils ont l'habitude d'entendre – mais également l'Orchestre de Chambre de Genève, dans une formation de grand orchestre symphonique. Et c'est aussi l'occasion bien sûr pour le public suisse, qu'il soit genevois ou qu'il vienne des autres cantons, d'entendre l'Orchestre des Pays de Savoie.

Chaque concert donne lieu à une convention spéciale entre les deux orchestres, puisqu'il y a un certain nombre de problèmes à régler, notamment au niveau financier, s'il s'agit de proposer le concert dans d'autres villes, mais il existe aussi des problèmes très techniques. En effet, vous savez que pour chaque registre de l'orchestre il y a un premier violon, un premier clarinetiste, un premier flûtiste, etc. Or quand vous mélangez les deux orchestres, qui va tenir ce rôle ? Il faut donc régler ce genre de détails, et nous l'avons fait de façon très simple : une année, ce sont les premiers pupitres de l'Orchestre de Chambre de Genève qui sont les premiers pupitres des deux ensembles réunis, et l'année suivante, c'est le contraire, c'est-à-dire que ce sont les premiers pupitres de l'Orchestre des Pays de Savoie qui tiennent le rôle de premiers pupitres lorsque les deux orchestres sont réunis.

Ce sont des solutions de ce type qui sont trouvées, et elles le sont bien évidemment beaucoup plus facilement lorsqu'il y a à la base une convention solide et bien établie. Actuellement, pour la période 2010-2011-2012, c'est la sixième convention du genre. Il ne s'agit donc vraiment plus d'une expérience, je puis dire, mais bien au contraire d'une véritable symbiose entre ces deux formations. Et nous tenons beaucoup, des deux côtés de la frontière, à ce que cette collaboration puisse se poursuivre.

A la fin d'une séquence de reportage comme celle que je viens de faire, il y a en général une page de publicité, donc la voici : le 2 décembre au BFM, à Genève, concert de l'Orchestre des Pays de Savoie et de l'Orchestre de Chambre de Genève, dirigé par le chef de l'Orchestre des Pays de Savoie,

Nicolas Chalvin, avec une artiste magnifique comme violoniste soliste, Isabelle Faust. Le programme comprend de la musique française, « Le Festin de l'araignée » d'Albert Roussel, mais également de la musique allemande, avec le concerto pour violon de Brahms, et entre ces deux chefs-d'œuvre il y aura une création suisse d'une compositrice française, Florentine Mulsant. Je vous encourage vivement, Mesdames et Messieurs, à assister à ce concert du 2 décembre à 20h30. Puisque j'ai vos noms – oui, j'ai vos noms – je vous enverrai bien sûr une invitation. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Je vous remercie. Je passe la parole à M. Jacques Maugein, directeur de Château Rouge – Annemasse, qui va nous entretenir notamment des collaborations transfrontalières de Château Rouge.

M. Jacques Maugein, directeur de Château Rouge, Annemasse. Cela fait seize ans maintenant que je suis arrivé à Château Rouge, et j'ai eu le bonheur et l'opportunité d'accompagner et de partager une aventure qui a fait que Château Rouge s'est beaucoup développé – nous étions cinq permanents à l'époque, nous sommes vingt-cinq aujourd'hui – et cela à travers un projet un peu particulier. Certes, tous les projets de théâtre sont particuliers, mais ce que celui-ci a de particulier est le mélange, dans un même projet, entre ce que l'on appelle en France une scène de musique actuelle et un théâtre de ville. Et donc dans ce lieu sont réunis, régulièrement, toutes les semaines, dans l'une des quatre salles ou dans plusieurs salles à la fois, du théâtre et de la musique, toutes générations confondues. C'est une expérience extrêmement intéressante, qui à ma connaissance est à peu près unique au moins en France. En Suisse je ne sais pas. En tout cas, je n'ai pas trouvé d'autres lieux similaires !

Il se trouve aussi que la position d'Annemasse, au carrefour de la France voisine et de Genève, prédisposait évidemment à des collaborations transfrontalières, et c'est un élément pour lequel, je peux le dire, j'ai milité fortement depuis seize ans. Sans faire une liste exhaustive et complète, car cela paraît difficile, c'est un peu tous azimuts que j'ai développé les partenariats, sous diverses formes. Il peut y avoir des partenariats à long terme, qui se font sur la base d'un travail en réseau, comme avec le festival de La Bâtie ou le Passedanse, que nous avons fondé avec l'ADC et le Théâtre de l'Usine. Le Ballet du Grand Théâtre nous a rejoints ensuite, puis Divonne un peu plus tard.

Je peux citer aussi JazzContreBand, que nous avons créé avec le Chat Noir il y a quinze ans. Il regroupe aujourd'hui dix-huit participants, dépassant même largement le cadre de l'agglomération, puisque cela va jusqu'au Jura. J'aimerais aussi mentionner Les Colporteurs, qui est une opération assez particulière puisqu'elle réunit l'Arsenic de Lausanne, le Théâtre de Poche de Genève, la Maison des Arts de Thonon et Château Rouge, pour des projets annuels de soutien à une création et d'échange de nos publics.

Ces partenariats se situent donc à plus ou moins long terme. De plus, de façon ponctuelle et régulière, j'ai établi des partenariats plus artistiques sur des spectacles ou pour des coproductions avec l'Opéra, l'ADC, le Forum Meyrin, la Comédie de Genève, le Théâtre de Carouge, Saint-Gervais, les Marionnettes de Genève, Archipel, etc.

Et puis, comme le lieu de Château Rouge s'y prête – puisque nous avons, depuis 2003, parmi ces quatre salles, un lieu pour accueillir des résidences – nous recevons régulièrement des artistes en résidence. Parmi les nombreux artistes suisses ou compagnies que nous avons accueillis en résidence, je peux citer, et ce n'est pas exhaustif : Foofwa, Dorian Rossel, Omar Porras, Christian Geffroy, Evelyne Castellino, Jozsef Trefeli, la Compagnie 7273, la Fanfare du Loup, etc. Cela couvre donc à peu près tous les domaines : théâtre, musique, danse. Enfin, il y a évidemment, de façon régulière, tous les artistes suisses que nous recevons chaque année simplement dans la saison.

Nous avons une activité musicale importante, avec quatre studios où 240 musiciens, à peu près 70 groupes, répètent chaque semaine, et parmi ces musiciens, dont la plupart sont jeunes, environ un tiers – c'est difficile à dire – viennent de l'autre côté de la frontière. Ce sont des groupes souvent mixtes – à Annemasse, quand on parle à quelqu'un, on ne sait d'ailleurs pas s'il est suisse, français ou, comme on dit, s'il a « la double ». Et c'est ce mélange-là qui fait la richesse de cette région.

Dernièrement, nous avons mis en place un appel à candidatures appelé « Sortie de pistes », pour des jeunes groupes musicaux en émergence. On a vu une cinquantaine de candidats se présenter à ce projet, dont environ un tiers de Suisses. Nous en avons retenu trois, dont effectivement un groupe suisse, que nous allons accompagner toute l'année avec, en fin de cette formation, la réalisation d'un petit CD de démonstration et un concert de présentation.

Quel constat ? Certes, j'ai multiplié ces actions mais, le constat, c'est qu'il existe effectivement toujours aujourd'hui un déséquilibre artistique important – et pas seulement artistique – entre nos territoires. En effet, il y a très peu d'équipes artistiques sur le territoire du Genevois français, et les

équipes artistiques avec lesquelles nous travaillons viennent d'ailleurs ; nous faisons avec elles un travail de résidence, un travail de relations publiques et d'actions culturelles, mais il n'est pas très facile de faire en sorte qu'elles puissent travailler sur Suisse. Il y a aussi des différences dans nos pratiques, par exemple au niveau de l'action culturelle, une spécificité des théâtres français. Nous sommes très engagés dans ce type d'actions qui concernent à peu près tous les publics, mais les pratiques sont assez différentes côté suisse, ce qui fait qu'il n'est pas évident de les partager.

Il n'empêche qu'il y a de belles expériences, et je vais en profiter pour en évoquer une, parce qu'elle a lieu bientôt. Nous avons en résidence chez nous une jeune metteuse en scène et auteure, Claire Rengade, laquelle a écrit un spectacle qu'elle est en train de mettre en scène. Ce spectacle, intitulé « Les Terriens », sera bientôt créé à Annemasse, au mois de novembre, et il sera ensuite repris au Théâtre de Poche en février. Claire Rengade a écrit ce spectacle à partir de ce qu'elle appelle une « cueillette », c'est-à-dire qu'elle fait une sorte de résidence dans un endroit où elle rencontre les gens. En l'occurrence, elle a effectué cette cueillette au CERN à Genève – qui est un endroit absolument emblématique et on ne peut plus transfrontalier, même si c'est sous terre – et elle a donc rencontré, pendant trois mois, des scientifiques, des chercheurs et des techniciens afin de s'imprégner de cette chose bizarre, de cette machine dont elle a tiré un texte. Voilà un projet assez emblématique de ce travail transfrontalier.

Je voudrais maintenant parler du public, parce qu'il est vrai que l'on nous demande souvent, et à juste titre, dans les projets transfrontaliers – notamment pour les collaborations financées par le Comité régional franco-genevois – de nous préoccuper du public et de la manière dont on peut l'amener à traverser la frontière. Pas si facile de répondre à cette question qui nécessite une petite analyse. Quand on me demande quelle est la part de public suisse à Château Rouge, la réponse en appelle en fait plusieurs. En effet, si l'on regarde la fréquentation au niveau des abonnements – parce que par ce biais nous connaissons le nom et l'adresse des gens – on s'aperçoit que les personnes qui viennent de Suisse jusqu'à Château Rouge représentent 3%, et l'on se dit alors que ce n'est vraiment pas terrible, après les efforts de toutes ces années. Mais, ce qu'il faut savoir, c'est que Château Rouge est situé dans une ville de banlieue d'une agglomération, que l'on peut comparer aux théâtres des villes de banlieue de Lyon, Bordeaux ou Paris. On sait bien que les gens ont beaucoup de mal à aller en banlieue, parce que c'est ainsi, le mouvement se fait de manière plus centripète que centrifuge, et qu'il y a en plus, ici, peut-être quelques petites barrières culturelles qui se rajoutent. Sans oublier que cette agglomération, même si Annemasse est une ville de

banlieue de Genève, est encore en devenir du point de vue des transports, ce qui est un handicap. Nous avons même expérimenté, une année, avec un soutien très fort et une grande volonté des Villes de Genève et d'Annemasse, des navettes, systématiquement, entre Genève et Annemasse pour les spectacles à Annemasse, mais aussi vers Genève. On a dû constater au bout d'une année que l'on ne changeait pas les pratiques facilement et que payer cher des bus vides n'était pas vraiment la solution... Il faudra donc peut-être patienter un peu jusqu'à ce que le CEVA arrive, ce que nous attendons vraiment avec enthousiasme à Annemasse. Et plus tard il y aura certainement le tram, qui fera de facto d'Annemasse, ville de banlieue, un quartier de Genève, et le phénomène transfrontalier prendra effectivement une autre dimension. Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui de plus en plus de Genevois habitent Annemasse. Difficile de dire combien d'entre eux fréquentent leur théâtre de proximité.

Il existe aussi le phénomène ponctuel du vedettariat. Hier soir, par exemple, nous avons Peter Doherty à Annemasse, et je peux dire qu'il y avait certainement plus de 3% de Genevois dans la salle. Le phénomène vedettariat fait que les gens qui sont fans viennent, notamment pour les concerts. On le constate du reste aussi bien dans un sens que dans l'autre : les jeunes Annemassiens vont très facilement au Théâtre de l'Usine voir le groupe qu'ils ont envie d'entendre ; inversement, les Genevois ne rencontrent là plus aucun problème de transport, et même à 3h du matin ils arrivent à rentrer chez eux sans souci.

Alors, aujourd'hui, où en est-on ? En résumé, beaucoup d'initiatives depuis seize ans, des réseaux de collaborations, une écoute. Tout cela est très bien, mais très insuffisant aujourd'hui au regard de la réalité de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Pourquoi ? Parce que l'hypercentralisation culturelle sur Genève – qui est historique, c'est normal – ne correspond plus au développement de l'agglomération. Même si Château Rouge existe dans cette agglomération qui augmente de 20 000 habitants par an, il est évident qu'il faut se préoccuper aujourd'hui de faire en sorte qu'il y ait un réseau d'implantation qui dépasse largement le cadre central, au risque de vider la vie de toutes ces communes de tout sens.

La signature officielle de la création de l'ARC s'est faite à Château Rouge, il y a deux ans : je trouve que c'est un symbole fort et je l'ai pris comme tel. Château Rouge est une association qui a ce que l'on appelle en France une Délégation de Service Public avec la Ville d'Annemasse, et nous allons bientôt signer une nouvelle convention sur plusieurs années. Cette prochaine convention est la troisième de ce genre, et je refais pour chaque convention un projet artistique et culturel, en évolution et en fonction

d'objectifs. Ce projet artistique et culturel, je l'ai appelé Pol'ARC, et j'y ai formulé un certain nombre de propositions afin que nous puissions être ce pôle animateur de la région de l'ARC. C'est vrai que nous avons peut-être une position assez importante, mais il faut savoir qu'il y a d'autres lieux qui existent, comme Divonne, par exemple, et son Esplanade du Lac. L'idée, c'est d'essayer, à partir de Château Rouge, d'animer un groupe de travail, pour faire d'ici à peu près six mois des propositions d'actions pour pouvoir développer des projets.

Il est vrai que si nous nous engageons, à Château Rouge, mais avec aussi d'autres collègues et d'autres structures, nous ne pourrons le faire qu'avec les politiques, avec vous, avec les institutions, et donc je profite de cette tribune pour lancer cet appel à développer ensemble la réflexion sur la politique culturelle de l'agglomération. De toute façon, c'est sûr, nous n'avons pas le choix, car l'agglomération s'accroît en permanence. A Annemasse, nous nous posons chaque année la question de savoir combien il y aura de classes supplémentaires avec de nouveaux enfants qu'il va falloir accueillir à Château Rouge. Et même si le volet culturel n'est pas encore au moins une priorité de l'agglomération ou de l'ARC, il faut savoir que la culture est présente, transversale, dynamique – on le voit à travers toutes les expériences qui ont été rapportées aujourd'hui, et d'autres évidemment – et les effets de la culture devancent et accompagnent le développement économique, urbanistique, autrement dit la vie !

Tout à l'heure, Charles Beer a dit que la culture était un défi pour l'agglomération, et j'approuve tout à fait ses propos. Pour terminer, j'aimerais citer la phrase d'un grand penseur francophone – qui est belge, néanmoins – à savoir Philippe Geluck, que la plupart d'entre vous connaissent certainement : « Les étrangers qui habitent tout près de la frontière sont un peu moins étrangers que les autres. » Voilà, je vous laisse réfléchir ! (*Applaudissements.*)

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Je vous remercie. La parole est maintenant à Mme Isabelle Ruepp, directrice des bibliothèques municipales de la Ville de Genève, qui va nous parler de la coopération entre les bibliothèques municipales de la Ville de Genève et les bibliothèques partenaires.

Mme Isabelle Ruepp, directrice des bibliothèques municipales de la Ville de Genève.

Merci beaucoup, Monsieur le président.

Mesdames et Messieurs,

Après avoir entendu tout ce qui a été présenté tout à l'heure sur les projets culturels, j'étais bien embarrassée, car, dans le fond, ce dont moi je vais parler, c'est de quelque chose de très simple. Le projet culturel tient en quelques mots : ouverture, accueil, partage. En effet, le projet culturel d'une bibliothèque, ce sont ses collections, et la fréquentation dépend du bon vouloir de chacun d'entre nous, j'allais dire. C'est donc sur cette simplicité même que le projet d'ouverture, d'accueil et de partage s'est constitué, avec la signature de conventions de coopération culturelle, il y a maintenant plus de vingt ans. Parce qu'il est bien évident que les usagers n'ont pas attendu la signature d'une convention pour se dire qu'il serait sympa d'aller dans telle ou telle bibliothèque, que ce soit à Genève, Annemasse ou Nyon, pour peu qu'ils habitent ou séjournent régulièrement dans l'une ou l'autre de ces régions. Toutefois, la difficulté d'une bibliothèque réside dans le fait que je ne vais pas écouter un concert, je ne vais pas voir une pièce de théâtre, je ne vais pas regarder des objets ou des tableaux dans un musée, mais j'emporte le bien avec moi et vais en profiter chez moi. Cela se joue là-dessus : c'est moi tout seul avec un document que j'ai emprunté dans une bibliothèque qui a bien voulu s'ouvrir pour moi.

Je le disais, les usagers n'ont pas attendu les signatures de conventions, mais cela nous posait problème, parce qu'il fallait évidemment que les documents reviennent à la bibliothèque, or ils suivaient parfois d'autres chemins que celui du retour à la bibliothèque. Il s'agit donc très précisément d'un projet culturel voulu par le politique, souhaité par les citoyens et les citoyennes de part et d'autre de la frontière, et attendu des services de bibliothèques. Tous les ingrédients sont par conséquent là pour que le projet réussisse et dure dans le temps. Mais il n'y a pas d'ambition de réussite en grande quantité. J'ai beaucoup entendu parler aussi de questions de financement, de transport. En l'occurrence, il s'agit d'une convention qui, je le répète, repose sur l'ouverture, l'accueil et le partage, et cela n'a pas un coût particulier. En effet, les usagers et lecteurs qui viennent à la bibliothèque se transportent tout seuls et rentrent tout seuls chez eux. Bien sûr, plus ce sera simple, mieux ce sera. La seule difficulté, c'était justement cette question des frontières, mais grâce à cette convention les frontières disparaissent complètement et nous n'y pensons même plus.

Le projet tient donc en quelques mots : toutes les bibliothèques de la Ville de Genève, les bibliothèques municipales, la Bibliothèque de Genève ainsi que toutes les bibliothèques des musées scientifiques sont accessibles et accueillent les usagers et usagères des bibliothèques des villes françaises proches de la frontière et de la Ville de Nyon dans le canton de Vaud, et vice-versa.

Par la signature de la convention de coopération, les élus manifestent leur souhait de réaliser une véritable coopération culturelle transfrontalière, dans un cadre administratif précis. Voilà que, grâce à une idée simple – ouvrir nos bibliothèques de part et d’autre de la frontière, sans trop de contraintes administratives – nous allons pouvoir mettre en commun le magnifique patrimoine culturel contenu dans nos bibliothèques et le rendre accessible aux habitants de nos régions. Cela représente des millions d’ouvrages. De plus, cette convention incite les signataires à collaborer sur le plan de la médiation et des actions culturelles. Tout prochainement, du 4 au 9 octobre – soit la semaine prochaine – va avoir lieu le festival de la Fureur de Lire, comme certains d’entre vous le savent, et là, de la même façon, nous partageons la présence d’auteurs, sachant que cette année cela se fait plus particulièrement avec la Ville d’Annemasse.

La première convention de coopération entre la Ville de Genève et celle d’Annemasse a été signée en 1992. Au cours de ces vingt dernières années, d’autres signatures ont suivi, avec Divonne-les-Bains, Evian, Gex, Thonon-les-Bains, Saint-Julien-en-Genevois, Veigy-Foncenex, la Communauté de communes des Collines du Léman et la Ville de Nyon. Vous pouvez déjà voir aussi qu’il n’est pas question de taille de bibliothèque : nous ne nous soucions pas de savoir s’il s’agit d’une grande ou d’une petite, l’important est que même la plus petite des bibliothèques puisse donner cet accès grâce à son existence.

Au mois d’août de cette année, M. Sami Kanaan, nouveau conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, a signé avec la Ville d’Ambilly notre dixième convention de coopération. Je le dis précisément parce qu’il est important de voir qu’un nouveau conseiller administratif juge cette ouverture intéressante, utile, nécessaire. Ces signatures sont donc le reflet de la politique culturelle des élus, et il s’agit d’un message fort, porté en direction des citoyennes et citoyens de nos villes.

La signature d’une convention de coopération s’inscrit dans une durée définie dans le temps, ce qui nous pousse à l’action. S’il s’agissait d’une convention signée pour l’éternité, l’on se dirait peut-être qu’on verra bien ce que le temps nous dit. Tandis que là, cela nous pousse vraiment à aller de l’avant dans nos projets de coopération. Cette limitation dans le temps permet

également le changement ; une nouvelle orientation politique pourrait nous amener vers d'autres coopérations, soit justement la réaffirmation régulière de l'engagement pris. Il est important que les élus politiques ainsi que les bibliothèques soient impliqués dans la visibilité du projet. La présence des élus et l'attention qu'ils portent aux projets culturels partagés donnent une impulsion particulière à leur mise en place, et là j'insiste beaucoup sur ce projet : il est tout simple en soi mais, par la visibilité que les élus et les services de bibliothèques pourront donner, il permettra le rayonnement de cette convention.

Je vais vous épargner la deuxième partie, c'est-à-dire la réalité administrative, puisque vous avez la convention à disposition si vous désirez la lire. Il s'agit de garantir le prêt réciproque de documents, de favoriser les échanges autour de manifestations culturelles – comme la Fureur de Lire, Lettres frontière et autres – et plus précisément il s'agit de s'assurer simplement que les usagers sont bien inscrits à un endroit, dépendent bien d'une bibliothèque et n'ont pas de contentieux précis avec cette dernière, de façon que le partage se passe dans les meilleures conditions possibles. Bien sûr, cela implique également sur le plan administratif que les bibliothèques signataires de la convention s'engagent à couvrir réciproquement les frais générés par des disparitions de documents, par des documents non rendus, etc. Mais ces cas sont très rares, ils se comptent sur les doigts de la main. S'il y en a deux ou trois par an, c'est un grand maximum.

Pour que cette collaboration fonctionne bien, cela suppose que les partenaires de bibliothèques apprennent à se connaître et désirent vraiment collaborer. S'il est vrai que ce sont en priorité les usagers des villes françaises qui bénéficient de nos services et non l'inverse, cela ne nous empêche pas de diffuser très largement l'information auprès de nos publics. Je le répète, on ne compte pas le nombre de personnes qui profiteraient de cette offre, l'important est que cette offre existe. Les avantages de cette collaboration se traduisent essentiellement en termes d'image, très positive, de la politique culturelle poursuivie, qui vise à alléger le poids des frontières et à mettre en valeur auprès du plus grand nombre de citoyens et citoyennes l'immense richesse des bibliothèques ainsi que leurs actions culturelles. A l'heure actuelle, nous avons très régulièrement, année après année, plus de 1000 personnes qui profitent de cette convention, et ce sont bien sûr 1000 personnes qui se renouvellent régulièrement. Depuis le début, nous avons eu à peu près 3000 inscrits. Les mairies et les bibliothèques doivent donc poursuivre ensemble leur effort pour faire connaître ce projet de coopération culturelle. Vous trouverez plus d'informations dans le document

qui est à votre disposition, et je vous remercie de votre attention.
(*Applaudissements.*)

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Je vous remercie. Nous passons à présent à la dernière intervention. Monsieur Nicolas Renard, responsable des affaires culturelles de la Communauté de communes du Pays de Gex, vous avez la parole.

M. Nicolas Renard, responsable des affaires culturelles de la Communauté de communes du Pays de Gex.

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

Afin de ne pas prendre trop de retard par rapport au planning prévu, mon intervention sera courte et aura pour objectif de vous présenter les actions que mène la Communauté de communes du Pays de Gex dans le domaine culturel, ainsi que le soutien qu'elle apporte au tissu associatif franco-suisse, l'action culturelle n'étant bien entendu pas qu'une affaire de professionnels.

Partant du simple constat que les relations franco-suisse sont nombreuses et bien évidemment culturelles, la Communauté de communes du Pays de Gex apporte depuis plusieurs années un soutien tout particulier aux associations proposant des événements transfrontaliers. Parmi elles, deux associations culturelles – pour n'en prendre que deux – organisent des festivals qui traversent les frontières et rencontrent de véritables succès. Il y a d'une part l'association Au bout du conte, avec le festival « Conter entre voisins », et d'autre part Cultures & Cinémas, avec le Festival de cinéma des Cinq Continents. « Conter entre voisins », ce sont un millier de spectateurs, suisses et français, qui parcourent le territoire, de Plan-les-Ouates à Divonne-les-Bains, en passant par Lancy et Léaz, afin de découvrir des lieux insolites et historiques, par l'intermédiaire de lectures publiques et de contes. Les compagnies présentes sont elles aussi transfrontalières, puisqu'elles regroupent des artistes français et suisses. Le Festival de cinéma des Cinq Continents propose quant à lui une programmation dans le Pays de Gex et à Genève, qui attire près de 5000 spectateurs.

Ces deux manifestations, qui voient chaque année leur public augmenter, participent activement au dynamisme culturel transfrontalier. Mais la Communauté de communes du Pays de Gex ne se contente pas de soutenir des manifestations existantes : elle en crée. Plusieurs événements sont

d'ailleurs déjà programmés en 2012 : une résidence de marionnettistes des cantons de Genève, Vaud et Valais, ainsi que du département de l'Ain, dans le cadre de la programmation du Fort l'Ecluse ; les premières rencontres professionnelles transfrontalières des arts de la rue, sous l'égide de la Fédération française des arts de la rue et de son homologue suisse, dans le cadre du Festival des arts de la rue « Tôt ou T'Arts » ; enfin, une coproduction et une résidence d'artistes dans le cadre de la création chorégraphique Augenblick, qui proposera, à travers la danse et la vidéo, un parallèle entre les activités du CERN et la vie des populations à la verticale de l'anneau – cela pourrait devenir un véritable projet culturel franco-suisse, nos deux pays accueillant le LHC.

Pour terminer, il convient également de noter que la programmation du Fort l'Ecluse laisse une large part aux associations et artistes français et suisses. Le site du Fort l'Ecluse – porte d'entrée du Pays de Gex, et par conséquent également du bassin lémanique – devient au fil des années un lieu culturel transfrontalier, que les artistes investissent dans le cadre de leurs activités et de leurs créations.

Comme vous le constatez, la coopération culturelle transfrontalière est dynamique, chaque jour plus ambitieuse, et vous pouvez être rassurés : la Communauté de communes du Pays de Gex, avec ses partenaires, fera tout pour la promouvoir et l'encourager. Je vous remercie de votre attention.
(Applaudissements.)

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Je vous remercie. Nous voici donc arrivés au terme des exposés de nos intervenants. Je vous propose de faire un entracte, comme on dit dans ce milieu, et de reprendre nos travaux à 16h15.

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Nous reprenons nos travaux et passons maintenant au débat proprement dit ainsi qu'aux questions. Je vous demanderai de bien vouloir lever la main, et l'un ou l'autre des collaborateurs du secrétariat général du Grand Conseil vous fera alors parvenir le micro afin que vous puissiez poser votre question. Quel est le premier téméraire ? Je demanderai à la régie un peu de lumière dans la salle, de manière que l'on puisse voir qui lève la main.

M. Christian Dupessey, conseiller régional de Rhône-Alpes et maire d'Annemasse. Merci, Monsieur le président. Je ne sais pas si je suis téméraire, mais je voudrais d'abord me présenter : Christian Dupessey, maire d'Annemasse, également chargé des questions culturelles dans l'ARC.

Depuis le début de cette manifestation, on a souvent, ou plutôt vous avez souvent utilisé l'expression suivante : « La culture n'a pas de frontières. » Je crois que c'est vrai, et l'on peut dire que la culture ne nous a pas attendus, nous les élus, pour faire fi de la frontière et construire des actions transfrontalières conséquentes et souvent pérennes. Je pense que c'est le premier élément que l'on doit souligner : la culture est peut-être le premier facteur de la création progressive de cette grande région franco-valdo-genevoise. D'ailleurs, Monsieur Liermier, vous êtes un symbole à vous tout seul, si j'ose dire ! Le « gamin d'Annemasse » – excusez-moi d'utiliser cette expression, mais c'est vous qui l'avez employée ! – qui dirige le Théâtre de Carouge, quel symbole transfrontalier ! Et quand je sais que vous avez aussi eu le goût du théâtre grâce à un professeur d'Annemasse, qui est aujourd'hui président de l'association de Château Rouge, M. Le Renard, je crois que là on voit bien qu'il y a quelque chose qui nous unit profondément dans notre région. Et depuis que cela fonctionne, le rôle des élus et des exécutifs a d'abord été, en matière culturelle, d'être des facilitateurs, des soutiens de ces actions, et d'apporter le plus qui faisait que l'action pouvait se réaliser.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit, mais je salue évidemment le travail accompli avec les bibliothèques de Genève, ainsi que le passedanse, Les Colporteurs, etc. Et je peux dire que, ayant été maire-adjoint chargé de la culture pendant douze ans dans les équipes conduites par Robert Borrel à Annemasse, c'est une histoire que j'ai personnellement vécue et qui montre qu'il y a là des capacités de construire quelque chose de tout à fait solide.

Mais permettez-moi de dire que – et sans allusion à quoi que ce soit – tout cela n'est pas complètement rose. Je crois qu'il y a des problèmes qui subsistent, des situations qui montrent qu'il existe des contradictions sur

notre territoire. En particulier, Jacques Maugein y a fait allusion, la circulation des publics n'est pas aussi naturelle que cela. Certes, ceux qui sont passionnés de culture n'hésitent pas : ils vont à Château Rouge, ils se rendent à Carouge, ils passent la frontière, elle n'existe pas. Mais nous avons, nous, politiques, responsables, la volonté de faire que la culture soit pour tout le monde, que tous les publics aient accès à la culture, et cela, ce n'est pas encore totalement gagné. Du reste, s'agissant du bus reliant Genève et Annemasse que nous avons financé pendant deux ans, eh bien nous avons dû arrêter l'expérience, parce qu'il était vide...

Aujourd'hui, je crois qu'il y a encore beaucoup à faire – et c'est peut-être l'un des objectifs, j'y reviendrai très rapidement dans un instant – pour que, ensemble, on définisse un accès à la culture pour tous, et quels moyens on se donne.

Je mentionnerai une autre problématique : si la circulation des personnes est libre, et que donc les artistes circulent librement des deux côtés de la frontière, on sait que la circulation des marchandises ne l'est pas. Si j'évoque cet élément, c'est parce que combien de groupes de musique, par exemple, ont parfois des difficultés à passer tout simplement leurs instruments de musique ? Ça, j'allais dire, c'est tout bête, mais ce sont des freins qui montrent que, malgré tout, la frontière existe et qu'on a encore des choses à faire.

Alors aujourd'hui, il me semble qu'il faut continuer à encourager tout ce qui se fait. Il faut être aux côtés de tous les professionnels de la culture, et au niveau de l'agglomération franco-valdo-genevoise je crois que nous avons de vrais défis en matière culturelle – notamment, car nous en avons bien d'autres. En matière culturelle, il s'agit de la capacité à développer, à mettre en place une vraie politique culturelle transfrontalière, c'est-à-dire avec des outils transfrontaliers. On est en train de construire un Atlas culturel et on a essayé, avec Rousseau 2012, d'aller plus loin, mais je crois qu'il faut que l'on se pose des questions, y compris au-delà du passadanse : par exemple, comment avoir accès, avec un seul abonnement, à tous les spectacles, qu'ils se jouent à Annemasse, Divonne ou Genève ? Je crois qu'il faut aussi que l'on mène une réflexion commune sur l'avenir, et en particulier sur l'implantation des nouvelles infrastructures, des nouvelles infrastructures culturelles. C'est une vraie question ! Cette agglomération de 800 000 habitants ne peut pas être que centripète, comme le relevait Jacques tout à l'heure. Et puis – je l'ai déjà dit et j'insiste – quelle est notre politique commune d'accès à la culture pour tous, pour les jeunes, pour les publics défavorisés ? Nous avons sans doute des actions à mener ensemble, et elles nous interpellent fortement.

Pour conclure mon intervention, je crois que la culture n'a pas de frontières, et si nous sommes capables, nous élus, de porter ce message de manière très concrète, je pense qu'elle peut être un élément très fort de constitution de notre identité régionale franco-genevoise. Merci.

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Merci pour votre brillant plaidoyer. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Madame la députée Serdaly Morgan, vous avez la parole.

Mme Christine Serdaly Morgan, députée au Grand Conseil genevois. Merci, Monsieur le président. Pour ma part, j'ai depuis quelques années une interrogation qui est peut-être un peu iconoclaste. Certes, je souscris évidemment aux propos que l'on vient d'entendre, et l'on peut se dire – comme cela a été réaffirmé autour de cette table – qu'il y a un génie transfrontalier, un génie franco-valdo-genevois au niveau du terrain et des institutions culturelles. Les acteurs savent faire, savent passer les frontières. C'est vrai qu'il y a des difficultés à dépasser, mais on voit qu'il y a déjà énormément de choses qui ont été mises en place. Toutefois, depuis quelques années je me demande pourquoi l'on n'arrive pas, à une échelle un peu plus grande, à se poser des questions en commun. Je pense en particulier à deux dossiers genevois, vaudois et annemassiens qui pourraient avoir des résonnances communes.

D'abord le Musée d'art et d'histoire. On a deux institutions, l'une du côté vaudois, l'autre du côté genevois, qui peinent dans leurs locaux. Nous possédons des collections qui sont intéressantes, mais ce ne sont quand même pas non plus les meilleures collections du monde. Comment arrive-t-on, à 60 kilomètres les uns des autres, à se poser deux fois la question de la reconstruction, de la rénovation ou de l'agrandissement d'un musée d'art et d'histoire ?

Puis, un peu plus récemment dans notre histoire, le théâtre. A Genève on a besoin d'une nouvelle scène théâtrale, mais on sait aussi que Château Rouge nécessite des rénovations. Comment se fait-il que l'on ne parvienne pas à se mettre autour de la table et que, à dix minutes en voiture de deux centres, l'on n'arrive pas à penser une nouvelle scène théâtrale unique, commune ?

Parallèlement, j'ai une autre interrogation, liée au fait qu'aujourd'hui on se pose la question d'un projet pour la danse. L'ADC – l'Association pour la danse contemporaine – nous a magnifiquement montré comment elle pouvait

s'appuyer sur l'ensemble des scènes franco-genevoises pour offrir une programmation. Il reste néanmoins le besoin de lieux de répétition, de logements. Ne devrait-on pas, ne pourrait-on pas faire du dossier de la danse un dossier exemplaire franco-valdo-genevois, puisque l'on possède en tout cas deux très belles scènes de danse entre Vaud et Genève, ainsi qu'une très belle scène physique à Château Rouge ?

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Merci, Madame la députée. Je me permets juste de vous donner deux compléments d'information. Vous dites que le Musée d'art et d'histoire, comme le Musée cantonal des Beaux-Arts vaudois, possède des collections qui ne sont pas extraordinaires. Soit, mais de nombreuses personnes vous expliqueraient qu'il y a quand même des œuvres très intéressantes – et je vous rappelle que le Musée d'art et d'histoire compte près d'un million de pièces – ayant fait l'objet de publications nombreuses. Par exemple, je vous recommande vivement la fameuse « Pêche miraculeuse ».

D'autre part, je vous rends extrêmement attentive à un point, lorsque vous parlez de Genève et Lausanne. En effet, lorsque j'avais fait cela, nos amis nyonnais ici présents avaient quasiment pris la décision de m'étrangler sur la place publique, puisque, dans le fond, pour eux la région s'arrête à Nyon, et que Lausanne est très franchement l'étranger. Par conséquent, dans le cadre du débat que nous avons ici sur la région franco-valdo-genevoise, je dois vous rappeler à l'ordre : tout ce qui est à l'est de Nyon relève de l'est, et tout ce qui est à l'ouest d'Annemasse relève de l'ouest, mais il ne s'agit pas de la région franco-valdo-genevoise en tant que telle. Mais peut-être M. Beer souhaitait-il vous répondre ?

M. Charles Beer, conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, République et canton de Genève. Je remarque simplement qu'il y a non seulement deux cantons, mais aussi les communes qui forment chaque canton, et probablement qu'aujourd'hui il existe encore une domination du côté de ce que l'on appelle le facteur concurrence, par rapport au facteur coopération. Je crois que les choses sont ainsi faites et qu'elles vont prendre du temps pour être dépassées.

Quelques points me permettent néanmoins d'être optimiste sur le plan structurel, puisque je constate par exemple que le développement des hautes écoles spécialisées, notamment en ce qui concerne la partie artistique – à savoir la Haute école de musique, la Haute école d'art et de design, et l'ECAL pour ce qui est de Lausanne – montre aujourd'hui des coopérations

évidentes à travers la HES-SO, particulièrement dans des domaines artistiques, avec aussi le master en cinéma. Ce sont donc des points qui évidemment renforcent l'élément de coopération. Cela reste bien entendu totalement insuffisant, et j'aimerais dire que probablement, à terme, si nous n'allons pas plus loin en matière de coopération – je peux prendre le plan de la formation, de la formation supérieure en particulier, de la culture ou encore du sport, trois domaines dans lesquels j'ai des responsabilités – avec, cela va de soi, nos voisins français, eh bien l'agglomération, qui jouit depuis pratiquement un quart de siècle d'une croissance absolument extraordinaire sur le plan économique et démographique, peinera à la transformer durablement en développement. En effet, il y a véritablement aujourd'hui cette force de la croissance, mais si nous ne parvenons pas à développer, notamment en matière culturelle, les coopérations au niveau des lieux les plus prestigieux, sur une carte qui est celle de la mondialisation, cela n'aura pratiquement aucun impact. Si le premier souci, en matière de danse, en matière d'art dramatique, en matière d'opéra, en matière d'orchestre, réside dans la concurrence entre Genève et Lausanne, ou encore entre Genève et Annemasse, alors que vous pouvez percevoir tous les jours les grands enjeux du point de vue des impacts de la mondialisation, eh bien c'est juste l'art au mieux de se tirer une balle dans le pied en permanence. Alors peut-être que l'on approche de la danse au résultat, mais il est évident qu'il n'y aura pas forcément l'élément artistique dans le mouvement...

Je me permets de dire cela parce que l'on parle, en termes de coopération transfrontalière, de région, mais quand on parle de région, on parle également et surtout d'agglomération. Il faut quand même se souvenir que, en 2008, nous avons passé le cap des 50% de l'humanité vivant en ville, alors qu'en 1950 encore c'était à peine le tiers et que, très prochainement, à savoir en 2030, nous aurons pratiquement les deux tiers de l'humanité dans des zones nouvelles, dans des villes. Et si cela touche éminemment d'abord et prioritairement les pays du Sud, avec ces grandes mégapoles, il n'en demeure pas moins que le phénomène d'agglomération va en se développant, et si les capacités de gouvernance ainsi que les projets et les capacités de coopération ne prennent pas le pas sur la concurrence et l'esprit de clocher, eh bien ce sont véritablement des zones de vieillissement de l'Europe qui seront ainsi mises en évidence.

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Merci, Monsieur le conseiller d'Etat. Je crois que M. Jean-Robert Yersin voudrait aussi répondre.

M. Jean-Robert Yersin, président du Grand Conseil vaudois. Merci, cher collègue président. Permettez au président quasiment ostrogoth de préciser quelques propos. A l'échelle suisse, Lausanne et Genève sont deux agglomérations différentes, mais c'est vrai, Monsieur le conseiller d'Etat, que si l'on prend l'échelle européenne, on a de la peine à dire que ce sont deux agglomérations différentes, avec 60 kilomètres de distance. Et si l'on regarde l'urbanisation que nous constatons actuellement sur toute la rive lémanique, on est en droit de se poser des questions.

Pour en revenir au Musée des Beaux-Arts, on nous a toujours montré, en tout cas dans le projet vaudois, la richesse des collections, notamment par rapport au patrimoine vaudois et à quelques peintres quand même non négligeables de ce Pays de Vaud, en possession d'œuvres extrêmement intéressantes que l'on n'arrive pas à présenter dans ce musée. Et pour prendre la mesure de l'échec vaudois, il faut voir ici que c'est plutôt dû à un concept architectural et à la localisation, l'emplacement prévu pour le musée. S'y couple bien sûr le fait que, contrairement à Genève, où l'ensemble du canton est pris dans l'agglomération, le canton de Vaud a ce versant lémanique qui pèse très lourd, qu'il y a un arrière-pays important et que cela peut générer parfois des tensions. Je verrais plus ici non pas un antagonisme, mais une complémentarité à avoir, et par rapport à ce qui a été dit par l'un des intervenants précédents concernant l'accès à la culture, ces musées jouent un rôle extrêmement important, parce que si l'on veut élargir l'accès à la culture, eh bien cela passera par le niveau scolaire, par la formation, par l'éducation à la culture, par l'éducation artistique, et dans ce sens-là un musée des beaux-arts ou un musée historique – chez nous, ils sont séparés – sont des éléments extrêmement importants si l'on veut donner l'accès à cette culture. Quant au ballet, évidemment, nous avons la chance, dans le Pays de Vaud, d'avoir un ballet de renommée tout de même internationale, et là nous ne sommes plus seulement dans l'agglomération mais au niveau suisse.

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Merci beaucoup. Je vois que M. Pertusio demande la parole. Attendez, on va vous amener un micro !

M. Mario-Charles Pertusio, député au Grand Conseil vaudois, district de Nyon. Merci, Monsieur, c'est gentil ! Je me présente : Mario-Charles Pertusio, député au Grand Conseil vaudois. Je suis très heureux de pouvoir saisir l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer et de reprendre peut-être les propos de M. le président Gautier. Je vais aujourd'hui

vous parler en français genevois, parce que la dernière fois que je m'étais exprimé devant vous, je vous avais parlé en français vaudois.

Pour revenir à certains propos, non, la culture ne s'arrête pas au district de Nyon, à Nyon ou à la région de Nyon. Vous aviez parlé du Ballet Béjart, qui se trouve heureusement à Lausanne, cela vient d'être évoqué. Malheureusement, il ne se situe pas à Nyon, mais cette dernière jouit effectivement – et cela a été mentionné précédemment – d'une offre culturelle assez riche.

Ensuite j'aimerais m'adresser à Mme la députée qui, à juste titre, se demandait pourquoi ne pas mettre finalement en commun nos forces – c'est comme ça que je l'ai entendu – pour un bassin de population. « Bassin de population » est une expression importante, c'est Etienne Blanc qui me l'a apprise. En effet, les Français ont une grande habitude de parler de « bassin de population », nous pas. C'est quelque chose d'un peu historique chez vous, alors que pour nous c'est encore compliqué.

Vous avez aussi une autre habitude, c'est de travailler entre le public et le privé, c'est-à-dire que la collectivité publique reste à 51% actionnaire majoritaire et que vous allez chercher de l'argent privé ailleurs. Chez nous, il n'en va pas ainsi : chez nous, c'est toujours le public qui doit faire. Alors cela m'amène à penser à une chose dans le cadre de la culture : on pourrait imaginer aussi ouvrir une réflexion sur la façon d'aller chercher – c'est le cas à Genève dans certaines institutions – de l'argent privé et d'avoir des partenariats publics-privés, afin de peut-être mettre en place certains projets.

Je terminerai par ceci. J'étais dans la commission dont M. Yersin, président du Grand Conseil vaudois, a parlé pour le Musée cantonal des Beaux-Arts, que l'on a appelé le MCBA. Or à un moment donné j'ai eu l'idée – mais ce n'était pas encore une bonne idée, c'était trop tôt en 2010 – d'appeler cela un MIBA : un Musée intercantonal des Beaux-Arts. Cela aurait été une bonne idée, mais parfois on a tort d'avoir raison trop tôt...

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Merci, Monsieur. Madame Ferrero Delacoste, vous souhaitiez répondre ? Excusez-moi, je ne vous avais pas vue. Je vous cède le micro.

Mme Véronique Ferrero Delacoste, directrice du far^o festival des arts vivants, Nyon. Merci, Monsieur le président. Je voulais juste donner quelques réponses et précisions à l'intention de Madame. Alors, certes, parfois la culture n'a pas de frontières, quand des systèmes ou des organisations comme celles-ci se mettent en place, mais quelquefois il y en a dans un territoire beaucoup plus restreint. Si je parle par exemple de la région nyonnaise et de son district, on a maintenant ce Conseil régional qui a fait faire un pas en avant, mais il y a peu de temps encore des frontières entre les communes du district étaient très cloisonnées, et il y avait donc déjà un travail important à réaliser au niveau de ce district. Nyon a peut-être maintenant un peu plus de facilité à collaborer à des projets situés sur le même canton, parce qu'il y a aussi une réalité : la proximité géographique de Nyon à Genève n'est pas si simple, car il faut tenir compte du fonctionnement de deux cantons, et je vois à travers nos différentes activités qu'il a été plus aisé jusqu'à maintenant de collaborer avec des structures sur Lausanne.

Il faut coopérer, bien sûr, et je pense que l'on a beaucoup à faire, sur une région si petite... Tout ce qui a été dit, je l'approuve, mais en même temps je me dis parfois qu'il convient aussi de faire attention au nivellement. Je crois que l'on a pu voir, à bien d'autres échelles et dans d'autres domaines que celui de la culture, que la perte de la diversité a été assez souvent un problème. Or je pense que la diversité est importante, et celle-ci est fréquemment liée à des réalités culturelles régionales. Et tout ce travail sur l'accès à la culture, je pense qu'il est aussi plus facile de le réaliser lorsqu'on travaille sur un territoire un peu plus restreint, avec une population que l'on connaît, que l'on peut rencontrer, et dans le cadre de projets spécifiques qui permettent véritablement un accès à la culture pour les gens qui ne viennent pas habituellement au théâtre, ainsi que pour tous ceux qui de toute façon se déplacent très facilement lorsqu'ils sont intéressés à aller voir quelque chose, que ce soit à Lausanne, Nyon, Annemasse ou Genève.

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Merci, Madame. Je passe maintenant le micro à M. Ducret.

M. Michel Ducret, député au Grand Conseil genevois.

Merci, Monsieur le président.

Mesdames, Messieurs,

Je me présente : Michel Ducret, député au Grand Conseil genevois.

Très clairement, au-delà de la réalité de la croissance économique et démographique de notre agglomération, le principal souci des politiques de notre région, me semble-t-il, est de faire vivre, de faire exister cette agglomération vis-à-vis de chacun de nous, chacun des habitants de cette région et de cette agglomération, et de lui donner une réalité. Et l'un des premiers éléments qui devrait à mon avis être mis en avant, par rapport à la culture, qui est assez en avance, qui est fédératrice, etc., c'est d'imaginer travailler tous sous un label commun. Un label commun – par exemple « Genève-Agglo », ou je ne sais quoi d'autre – qui en permanence rappelle à chacun d'entre nous, chacun des habitants de la région, au-delà des limites des frontières, au-delà des divisions communales ou autres, qu'il y a une région, une agglomération, afin de la faire exister réellement. Cela me paraît totalement essentiel. Labelliser, c'est faire exister cette agglomération, c'est faire exister cette région franco-valdo-genevoise, non seulement par rapport à nous-mêmes, mais aussi vis-à-vis de l'extérieur. Cela valorise les uns et les autres, parce qu'il y a un bénéfice à tirer du renom de Genève qui devrait pouvoir rejaillir sur tout le monde, et pas seulement sur le centre d'agglomération, et c'est aussi faire connaître notre réalité transfrontalière au-delà, à l'extérieur. Or il me semble que, là, on a encore de gros efforts à accomplir.

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Je vous remercie. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? (*Un instant s'écoule.*) Pas tous en même temps !

M. Pierre Stampfli, syndic de la commune de Chavannes-de-Bogis et membre du Conseil régional du district de Nyon.

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs,

Je me présente : Pierre Stampfli, syndic de Chavannes-de-Bogis et membre du Conseil régional du district de Nyon.

J'aimerais m'appuyer sur le passé pour me projeter dans l'avenir. Je voudrais vous rappeler que, lors des Premières assises, M. Guy Mettan, qui

était alors président de séance, avait fait voter et accepter la déclaration finale, qui disait entre autres ceci : « [...] considérant : que l'agglomération franco-valdo-genevoise, en construction, entre dans un processus d'intégration régionale accéléré ; que la mise en place du projet d'agglomération et l'intégration régionale requièrent des instruments de gouvernance à la fois démocratiques et efficaces ; que les élus de la région franco-valdo-genevoise doivent être associés à sa construction et à sa gouvernance... » J'ai par conséquent deux questions : j'aimerais savoir pourquoi les élus locaux – ou la grande majorité des élus locaux – n'ont pas été invités à cette séance, et je souhaite poser la question suivante à la délégation française qui va organiser les Troisièmes assises : serez-vous prêts à inviter les élus locaux ? Je rappelle en effet que les élus locaux sont la courroie de transmission avec notre population, et que si l'on veut gagner ce projet d'agglomération il est absolument nécessaire de travailler avec nos élus locaux et la population. Je signale en outre que les élus locaux, notamment dans le district de Nyon, ont la possibilité de bloquer des projets de haute importance pour l'agglomération, j'en veux pour preuve une ligne de bus qui est actuellement bloquée parce qu'un législatif d'une petite commune refuse le tracé choisi. Merci.

M. Renaud Gautier. Si je comprends bien, Monsieur, vous êtes le syndic ; vous êtes donc un élu municipal, comme nous disons chez nous, au niveau de la commune. Vous pouvez me répondre oui ou non !

M. Pierre Stampfli. Oui, je suis un élu communal, mais je suis aussi représentant du Conseil régional. J'ai effectué un petit sondage hier, lors de l'assemblée des syndics du district de Nyon, et force est de constater que la grande majorité des communes n'ont pas été invitées à ces assises.

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Vous mettez là le doigt sur un problème que nous avons. On parle de trois régions, et vous semblez appeler de vos vœux une meilleure coordination, mais vous devez aussi admettre que nous sommes les uns et les autres à des niveaux différents. Vous évoquez par exemple la capacité qu'a une commune de bloquer un projet. Dans le cadre du Grand Conseil genevois, par exemple, on connaît très bien cela avec la Ville de Genève, donc c'est un refrain que je peux tout à fait entendre. Mais il y a d'un côté les Français qui ont une organisation politique qui n'est pas du tout la même que la nôtre à Genève, où il y a effectivement plus de représentants de l'« exécutif » – entre guillemets – que

du législatif. C'est un fait que, dans le canton de Genève, ce problème touche plutôt le parlement cantonal que les parlements municipaux. Et nous n'avons pas, contrairement à vous, des districts, donc il n'est pas toujours très facile – et ne le prenez pas comme une attaque personnelle contre vos collègues – de savoir forcément qui il convient d'inviter. En effet, dans le fond, chacune des trois entités a une construction politique différente, et l'une des complexités du problème est justement d'arriver à faire parler des gens qui ne sont pas sur le même « niveau politique » – entre guillemets – et qui ont des rapports les uns avec les autres qui peuvent être différents. Toutefois, Mme le sautier me montre ici la liste des personnes invitées, et l'ensemble des députés du district de Nyon ont bien été conviés. Je vous montrerai volontiers l'invitation, si vous le voulez.

Quant au fait de savoir, avant que je passe la parole à M. Guy Mettan, comment les Français vont s'organiser, vous me brûlez un peu la politesse, puisque j'allais en parler à la fin, mais je pense qu'il faut savoir laisser à chacune des entités qui organisent les assises la liberté de le faire de la manière dont elle perçoit que c'est le plus efficace. Je passe maintenant la parole à M. Mettan.

M. Guy Mettan, député au Grand Conseil genevois et président de la commission transfrontalière. Merci, Monsieur le président. Je remercie également l'orateur précédent pour sa question. Effectivement, l'année passée, l'idée était de réunir d'abord les élus au niveau cantonal, au niveau parlementaire régional, quel que soit le pays ou le canton de provenance. Mais on s'est en effet heurté à une difficulté, que M. Gautier a bien rappelée, à savoir la différence d'organisation entre les uns et les autres.

Cela dit, les élus locaux communaux sont les bienvenus, et du reste, au sein de l'agglomération française, M. Blanc était là non pas en sa qualité de député, mais en sa qualité de maire de Divonne et de président, à l'époque, de l'ARC. Aujourd'hui c'est M. Gaud qui préside l'ARC, soit l'association des communes françaises. Et du côté suisse, c'est M. le président de l'Association des communes genevoises, qui est l'instance...

M. Renaud Gautier. Elle est là, en face de toi !

M. Guy Mettan. C'est une dame ! Ah oui, tout à fait ! Je parlais de la situation de l'époque... Cet ancien président est donc actuellement remplacé, depuis quelques semaines, même une semaine, par la maire de Vandœuvre.

Les communes sont par conséquent représentées du côté du district de Nyon, et c'était à l'organisation régionale de planifier la représentation. Mais, effectivement, vous mettez le doigt sur un vrai problème, et l'on peut encore toujours améliorer cette représentativité. Cela dit, je pense que là c'est aux élus du district de prendre des dispositions et de transmettre l'invitation à qui de droit et à qui le souhaite, parce qu'évidemment les assises sont destinées à être les plus ouvertes possible.

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Merci, Monsieur. Question suivante ? Monsieur Slatkine, vous avez la parole.

M. Ivan Slatkine, député au Grand Conseil genevois.

Merci, Monsieur le président.

Mesdames et Messieurs,

Je me présente : Ivan Slatkine, député.

J'ai une question qui dérange un peu, mais je m'étonne de ne pas voir à la table le responsable de la culture de la Ville de Genève. En effet, on parle de culture régionale, mais à Genève on n'est même pas capable de s'entendre entre la Ville et le canton. Alors j'aimerais savoir comment on peut faire du transfrontalier alors qu'à Genève même nous ne sommes pas capables de créer une culture commune. Merci.

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Je vais vous répondre, Monsieur le député, mais décidément je vois que le détail de la liste de ceux qui ont dit oui ou non devrait être rendu public. Il se trouve que le nouveau conseiller administratif chargé de la culture a été invité, bien évidemment, mais qu'il avait malheureusement un conflit d'agenda et ne pouvait donc pas venir. Je me serais fait damner plutôt que d'oublier d'inviter M. Kanaan !

M. Jacques Mercier, conseiller régional de Rhône-Alpes et maire d'Ornex. Bonjour, permettez-moi de me présenter : Jacques Mercier, conseiller régional de Rhône-Alpes et maire d'une commune dans le Pays de Gex appelée Ornex, que certains d'entre vous connaissent peut-être.

Je voulais juste vous faire part d'un témoignage. Je crois aussi que la culture sera le moyen de créer du lien entre nous, et j'en veux pour preuve

que nous, élus locaux d'une petite commune de 3000 habitants, ne possédant pas d'argent, ou très très peu, avons initié avec la commune de Collex-Bossy un parcours de Land Art, « Art en campagne ». Encore une fois, nous n'avons pas d'argent, mais nous avons des idées, et nous avons surtout un patrimoine fantastique, un patrimoine naturel. Il nous a semblé, avec une population de grande banlieue de Genève – deuxième couronne – dont 30% ne parle pas le français, qu'il fallait trouver un moyen de communiquer entre nous et de créer du lien. Et ce parcours « Art en campagne » de Land Art, que nous avons donc initié avec la commune de Collex-Bossy, nous l'avons voulu dès le départ transfrontalier. Et ça marche ! Ça marche ! Nous avons effectué un sondage : plus de 3000 visiteurs en quinze jours, dont 50% de Genevois.

Cela signifie donc que, quand on veut, on peut faire quelque chose, et c'est absolument magique de voir des œuvres modernes noyées dans la verdure et des personnes qui viennent à vélo ou à pied, avec les enfants, pour les admirer. Nous en sommes à notre troisième édition, et cela monte en puissance, puisque nous avons maintenant des artistes reconnus au niveau du bassin. En revanche, on aperçoit vite nos limites, et je repense à l'idée émise par Monsieur de créer un label Genève-Agglomération, ou une structure qui pourrait regrouper toutes les initiatives et les faire connaître. En outre, quand on interviewe les Genevois qui ont visité ce parcours, on constate que beaucoup venaient bien sûr en bus, et je crois que si l'on avait des « pass culture », un billet à tarif spécial – qui serait valable aussi bien pour les jeunes que pour les moins jeunes toujours jeunes ! – on pourrait ainsi amplifier cette dynamique culturelle, cette dynamique transfrontalière. En tout cas, moi j'y crois, en tant qu' élu local, et je peux vous faire la démonstration que cela marche. Merci.

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Merci pour ce témoignage. Qui d'autre ?

M. Pascal Spuhler, député au Grand Conseil genevois. Bonjour, Mesdames et Messieurs, je m'appelle Pascal Spuhler et je suis député au Grand Conseil genevois.

J'ai entendu plusieurs fois que la culture n'a pas de frontières ; c'est vrai, effectivement, mais malheureusement la législation, les réglementations font les frontières. On le constate beaucoup dans le spectacle, dans le spectacle spécifiquement musical, où lorsqu'on veut, Suisses, placer des artistes à l'étranger, on rencontre des problèmes, des problèmes légaux et de réglementations quasiment impossibles à surmonter. Si c'est l'inverse, en

revanche – de France en Suisse – c’est souvent très facile, et c’est peut-être aussi ce genre de problèmes qu’il faudrait régler, c’est-à-dire les réglementations qui ne correspondent pas d’un canton à un autre, d’une commune à une autre, d’un pays à un autre, parce que si l’on veut que la culture n’ait pas de frontières, eh bien il faut peut-être résoudre les problèmes de réglementations.

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Vous m’offrez l’occasion, Monsieur Spuhler, d’annoncer ici que, comme il se fait parfois dans quelques éléments culturels plus grands, vous pouvez sur internet voir une performance. Elle s’appelle « Le dîner de cons ou le bal des eunuques » et a été écrite – avec fautes d’orthographe – par un député qui est parti exactement vingt minutes après le début de la séance.

Quelqu’un d’autre pour une question ? Madame Engelberts, je vous cède le micro.

Mme Marie-Thérèse Engelberts, députée au Grand Conseil genevois. Merci beaucoup, Monsieur le président. Je me présente : Marie-Thérèse Engelberts, députée au parlement genevois et membre de la Constituante.

Moi j’ai une réflexion, parce que la question qui est posée consiste à savoir comment dépasser les frontières. On en a eu de très très beaux exemples, et je remercie l’ensemble des participants qui ont présenté une dynamique et des projets concrets. Je retiens en particulier l’évolution qui s’est faite et les rapprochements, par exemple, des bibliothèques. J’ai beaucoup aimé votre présentation, Madame, parce que c’était à la fois l’ouverture, la simplicité, et vous nous avez démontré les liens qui peuvent se créer à travers le temps.

J’aurais également une réflexion par rapport aux deux hommes de théâtre, dont j’ai beaucoup apprécié la présentation de la situation. La dynamique que vous avez montrée, c’est que finalement pour traverser les frontières... On a parlé des règlements, de politique, on peut évoquer les transports et de nombreuses autres choses, mais moi j’aimerais plutôt parler de cette identité ou de cet esprit citoyen d’agglomération que nous n’avons pas encore. Alors peut-être qu’un label pourra le favoriser, je n’en sais rien, mais je ne crois pas beaucoup aux étiquettes de ce genre. En revanche, je crois beaucoup à l’éveil, à l’éducation et à la connaissance. Les hommes de théâtre, comme pour la musique, la danse, les livres ou encore autre chose, font qu’à un moment donné, dès l’enfance, on apprend à aller au musée, on sélectionne, on apprend

à regarder, à voir, à s'émouvoir, or on peut s'émouvoir, voir et regarder n'importe où dans le monde ! Et là, véritablement, se construit un processus qui consiste à aller au-delà des frontières. Pour moi, aller au-delà des frontières, c'est quelque chose d'intérieur, ce n'est pas quelque chose qui est seulement politique et extérieur. Alors il faut un cheminement des deux, c'est évident, ce peut être aussi économique, bien sûr, mais ce n'est pas suffisant. Qu'est-ce qui fait que, à un moment donné, j'ai envie d'aller à Château Rouge ? Qu'est-ce qui fait que j'ai envie, avec des enfants par exemple, d'aller ailleurs ? C'est parce que, intérieurement, j'ai un besoin. Ce besoin, j'ai envie de le faire partager, et je vais y aller, je vais construire quelque chose. Et ce lien est important...

Vous parliez du public ; il me paraît très important de connaître son public, et vous avez montré la difficulté de « remplir des cars » – entre guillemets – parce que cela n'avait pas de sens à ce moment-là ! Peut-être qu'aujourd'hui, à travers d'autres actions, d'autres sensibilités dans les spectacles que vous présentez, cela va venir, même tout naturellement. C'est donc une réflexion sur la connaissance, parce que j'ai l'impression que l'on évolue et grandit quand on sait, quand on connaît et qu'on a aussi la possibilité de choisir. En effet, il ne faut pas oublier que, dans notre population, au niveau de l'agglomération, pas tout le monde a le choix, pas tout le monde a un sens critique et des possibilités, des moyens. Si l'on veut simplement aller, par exemple, au cirque national Knie à Genève, il faut savoir que, dans le cas où vous emmenez vos petits-enfants et que vous ne pouvez donc pas vous mettre tout à l'arrière du cirque, parce qu'ils ne verront rien, eh bien vous en aurez au moins pour 100 francs. Donc tout cela, c'est un barrage ! Par contre, si l'on se rend au Mamco avec sa petite-fille de cinq ans, que l'on va tout en haut et que l'on visite une exposition absolument sublime, qui nous montre des personnages, etc., là cela ne coûte rien, et il y a une approche, on peut discuter, on apprend des choses.

Tout cela pour parler de cet élan de la connaissance par la sensibilité, par l'esprit artistique, par la manière dont vous investissez dans ce domaine pour que ça se construise et que ça enlève nos barrières intérieures. Puis les frontières suivront, je pense.

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Je voudrais juste faire une toute petite correction, Madame, si vous êtes d'accord. La notion consistant à dire que c'est gratuit ou que cela ne coûte rien est par définition erronée. En effet, ce n'est pas parce que quelqu'un ne paie pas pour une prestation que son coût est gratuit. Il faut faire très attention à cela,

parce que l'on a une grande tendance – et vous l'avez fait tout à l'heure – à comparer le coût, même pas réel, d'une place au cirque avec celui d'une visite au Mamco, en disant que cela ne coûte rien. Ce n'est pas vrai ! On pourrait d'ailleurs poser la question à Jean Liermier... Si l'on calcule la différence entre le coût réel d'une place de théâtre et celui que les gens paient effectivement, cette différence est de facto l'apport que la communauté fait pour l'accès à la culture. Par conséquent, dire qu'il y a dans la culture des choses gratuites est en réalité une erreur de raisonnement qui induit ensuite des effets dramatiques, parce que les gens pensent effectivement qu'ils ont un droit à la gratuité, alors que ce sont simplement d'autres qui paient.

Mme Marie-Thérèse Engelberts, députée au Grand Conseil genevois.

Monsieur le président, c'est bien de me reprendre à ce sujet, mais je sais parfaitement ce que cela coûte à la collectivité. Je souhaitais simplement dire que, pour les familles ou les personnes qui se rendent au Mamco, à elles-mêmes cela ne coûte rien, mais en revanche elles apprennent beaucoup. Je voulais juste évoquer cette relation-là, tout en sachant, en tant que députée et ancienne conseillère municipale, ce que cela peut coûter à la Ville de Genève, c'est évident.

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Merci, Madame. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Dupessey, je vous passe la parole.

M. Christian Dupessey, conseiller régional de Rhône-Alpes et maire d'Annemasse. Merci, Monsieur le président. En réalité, ce n'est pas une question, mais j'ai entendu tout à l'heure une déclaration qui est fautive et que je voudrais donc corriger. Quand on dit que les artistes suisses, genevois, ne peuvent pas ou ont beaucoup de difficultés à venir en France, alors que les artistes français viennent facilement en Suisse, c'est complètement faux : c'est exactement la même chose ! Du reste, Jacques Maugein a montré combien d'artistes étaient en résidence à Annemasse – et des artistes genevois – qui ont fait que cet esprit transfrontalier fonctionne parfaitement. S'il existe un frein aujourd'hui dans ce passage de frontières, c'est essentiellement un frein douanier sur le matériel, uniquement sur le matériel. Et il s'agit là de responsabilités d'Etats, qui nous dépassent, en tout cas qui moi me dépassent, en tant qu'élus locaux à Annemasse. Mais quant à la présence des artistes suisses en France ou des artistes français en Suisse, je ne

vois pas quels sont les freins. Ils s'expriment, ils travaillent et ils ont accès, comme d'ailleurs n'importe quel autre artiste étranger, je tenais à le dire.

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Merci beaucoup ! Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Pascal Spuhler, député au Grand Conseil genevois. Je voudrais juste répondre au dernier intervenant...

M. Renaud Gautier. Attendez, entendez-moi bien : nous ne sommes pas dans un dialogue. On essaie d'avoir des questions, mais je veux bien vous céder la parole.

M. Pascal Spuhler. Très bien. Il n'y a pas de problème.

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Quelqu'un d'autre pour une question ? Monsieur Produit, c'est à vous.

M. Gérard Produit, syndic de la commune de Coppet et responsable du département de la culture au Conseil régional du district de Nyon. Merci, Monsieur le président. C'est la première fois que j'assiste à ces assises, que je trouve très intéressantes, et je fais le constat suivant : nous sommes tous d'accord que la culture doit être accessible au plus grand nombre, mais finalement si on veut qu'elle le soit, il faudrait à mon sens que les politiques, ceux qui décident, ceux qui soutiennent, ceux qui financent, puissent discuter, échanger, partager et collaborer, afin d'éviter justement que l'on ne voie émerger ce que j'appellerais des politiques ou des cultures politiques différentes. On a dit plusieurs fois que la culture n'a pas de frontières, or moi j'ai ressenti aujourd'hui, au travers de ce que j'ai vécu cet après-midi, une frontière de culture politique, et je pense que l'intérêt peut-être de cette rencontre, c'est de dire que l'on est tous d'accord pour discuter, et j'espère que l'on poursuivra ces discussions parce que je crois que c'est avec ce type d'échanges que justement les différences de culture politique pourront s'estomper.

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Merci beaucoup. Monsieur Pertusio ?

M. Mario-Charles Pertusio, député au Grand Conseil vaudois, district de Nyon. Merci, Monsieur le président. J'ai juste une question pour M. le conseiller d'Etat Beer. On discutait avec mon ami Bernard Gaud et l'on se demandait si l'on pourrait imaginer, Monsieur le conseiller d'Etat, un fonds intercantonal, dans un premier temps. En effet, nous avons, Vaud et Genève, à peu près les mêmes règles de financement, des règles institutionnelles ; en France, c'est certes un peu différent, et il faudrait peut-être le cas échéant créer un GLCT. Est-ce que l'on ne pourrait pas imaginer, petit à petit – c'est une idée sur laquelle on pourrait travailler – avoir un fonds intercantonal pour des infrastructures liées à la culture ? Je sais que l'on va au-devant de gros problèmes quant à savoir ensuite où placer lesdites infrastructures, mais c'est une idée, comme ça, pour avancer...

M. Charles Beer, conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, République et canton de Genève. Non, nous avons pu avancer très directement sans fonds. J'aimerais vous donner deux exemples, c'est la participation de financement public vaudois d'une part à Palexpo et d'autre part à l'Aéroport. Les participations sont donc possibles sans fonds, permettez-moi de le dire, même dans une république laïque, Dieu merci, parce que la pire des choses est la création des fonds. Il n'y a en effet pas pire différence, pratiquement, entre un fonds et l'autre, et régulièrement, lorsqu'il s'agit d'essayer d'approcher les politiques publiques par le fonds, on le touche rapidement, en matière de coopération intercantonale. J'en veux pour preuve la HES-SO, dont j'ai parlé tout à l'heure. Lorsque nous avons, du point de vue du système comptable, un établissement qui est intercantonal, qui fonctionne y compris avec des fonds intercantonaux, et que le contrôle parlementaire, c'est-à-dire interparlementaire, intervient à posteriori, nous devons régulièrement expliquer, à chaque rapport de gestion, qu'il ne s'agit pas forcément de présenter, avec le rapport de gestion, un déni de démocratie. En effet, il nous est régulièrement reproché, vous le savez, un certain manque de clarté et de transparence quand nous travaillons de la sorte.

Et que dire également des différences entre l'approche du contrôle financier d'un canton et d'un autre ? Ce qui nous fait régulièrement spéculer sur le meilleur lieu... Je ne veux pas dire qu'il existe un secret bancaire dans certains cantons, des îles Caïmans dans certains cantons, mais simplement

qu'il est plus facile d'ouvrir certains comptes dans certains cantons que dans d'autres. A Genève, si l'on veut ouvrir un fonds intercantonal et que je dois dire à mes homologues vaudois, par exemple, qu'il faudra passer non seulement – je fais exprès de le dire ainsi – le contrôle interne, mais également l'inspection cantonale des finances, la commission de contrôle de gestion, la Cour des comptes et enfin la commission d'évaluation des politiques publiques, on me dira rapidement : « Bon voyage et bonne chance ! » Donc les fonds, c'est très lourd, c'est ce que je veux dire, il ne faut pas s'illusionner sur les fonds.

En revanche, l'idée de fond de votre intervention, c'est véritablement de savoir comment l'on peut développer les infrastructures, et les financements d'infrastructures notamment, de façon commune, et la meilleure manière – on parle ici d'outils – n'est pas le fonds, mais bien la coopération et les versements directs, sur la base d'une entente politique. C'est ce que nous essayons encore d'approcher – vous le savez – par rapport à Berne, s'agissant de la troisième voie, y compris du point de vue des avances.

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises.

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Mesdames et Messieurs,

Nous arrivons au terme de notre discussion. Afin de presque clôturer ces assises, je passe la parole à M. Etienne Blanc, député-maire de Divonne-les-Bains, qui organisera et présidera les prochaines assises transfrontalières.

M. Etienne Blanc, député-maire de Divonne-les-Bains. Merci, Monsieur le président. Je voudrais tout d'abord réitérer mes remerciements à celles et ceux qui ont organisé cette manifestation et qui nous accueillent aujourd'hui. Nos propos ont été riches d'enseignements, et j'aimerais tirer deux impressions et peut-être formuler deux propositions suite aux différentes interventions que nous avons entendues.

La première impression concerne le foisonnement des coopérations dans le domaine culturel et, très curieusement, la méconnaissance d'un certain nombre d'entre nous sur le contenu de ces coopérations culturelles. Tout à l'heure, à l'occasion de la pause, j'ai comme tout un chacun rencontré certains d'entre nous et essayé d'échanger sur les impressions retirées des propos tenus dans notre assemblée, et je me suis aperçu qu'un grand nombre d'élus n'avaient pas connaissance du foisonnement de ces coopérations. Est-ce bon signe ou mauvais signe ? Je crois que c'est assez bon signe : cela

signifie que, tout naturellement, les coopérations dans le domaine culturel se développent, parce que les populations – dont nous avons la responsabilité où que nous soyons, que ce soit dans nos communes ou au niveau cantonal, régional, départemental, voire national – entendent finalement échanger avec le pays voisin, et tout cela se fait assez naturellement, soit sous forme individuelle, par des pratiques culturelles très diverses, soit sous forme associative.

Ma seconde impression, c'est qu'il n'y a pas entre nous de désaccord sur le fond. Notre débat n'a pas été très politique, mais enfin, sur le fond, cela a été répété dix fois, si nous voulons construire une région, il est impératif que la barrière culturelle soit levée. Elle existe encore dans un certain nombre de cas, mais tout le monde est assez d'accord pour dire que ces pratiques culturelles doivent nous permettre de gommer les effets négatifs d'une frontière qui subsiste encore. Et ces effets négatifs, évidemment, la culture peut permettre de les lever, parce que les écoliers et les générations qui nous suivent ne comprennent pas ces barrières culturelles, eux qui sont souvent sur internet, qui accèdent à toutes les cultures du monde, qui ne sont plus enracinés, mais qui aujourd'hui appartiennent à l'humanité tout entière.

Enfin, j'ai été frappé de voir l'accord sur le fond concernant la question de l'attractivité régionale. En France, nous possédons un outil d'analyse de l'attractivité de nos régions. En effet, l'un des problèmes français c'est la désertification des campagnes, c'est l'augmentation très importante de nos agglomérations, et c'est surtout une migration très forte de la population de l'ouest vers l'est du territoire. Et quand on analyse cela très précisément – toutes les études figurent sur internet – pourquoi s'installe-t-on plus dans les agglomérations qu'ailleurs ? Parce qu'il y a plus de services, et dans les services il y a plus de formation, plus d'enseignement supérieur, plus d'universités, plus d'hôpitaux, mais aussi plus d'équipements culturels qui permettent de répondre à une véritable aspiration de nos populations.

Je voudrais à cet égard aborder une toute petite question sur l'équilibre, car si nous construisons l'agglomération, c'est pour essayer de rééquilibrer les choses, pour faire en sorte que, lorsqu'on habite en France et que l'on travaille en Suisse, on puisse vivre heureux en France, et qu'on lève les conséquences très négatives d'un afflux important de population tous les matins à Genève. Je crois que, dans la qualité de vie sur le secteur français, la question des équipements culturels et des services culturels est essentielle, car c'est devenu, dans la vie quotidienne de nos concitoyens, une préoccupation principale. On veut accéder à des pratiques culturelles proches de chez soi. Avec la télévision et internet, on a accès à des informations dans le domaine de la culture, et l'on veut accéder à des services culturels qui

soient proches de soi. Cela veut dire aussi que, côté français, il faut persévérer dans ces efforts – nous en parlions tout à l’heure – c’est un enseignement que l’on peut tirer des échanges que nous avons eus aujourd’hui. Voilà pour les deux impressions.

J’ai maintenant deux propositions. La première, incontestablement, c’est qu’il faut aller plus loin, et je voudrais saluer, Monsieur le président, le choix que vous avez fait en nous invitant aujourd’hui à parler et à réfléchir sur la culture. Concernant ce choix, je voudrais faire trois observations. Premièrement, il nous faut un outil de pilotage. En effet, le moins que l’on puisse dire, c’est que les outils de pilotage du développement des coopérations culturelles sont dans notre région un peu diffus. Alors il va falloir que nous fassions un choix. Deuxièmement, ce choix ne peut être à mon avis que le projet d’agglomération : c’est au cœur de ce projet d’agglomération que nous devons porter les politiques culturelles. Je ne veux pas dire – et je parle sous le contrôle de M. le consul général – que le Comité régional franco-genevois doit s’écarter de ces questions, du reste il y a une commission culturelle qui est utile, mais la bonne échelle est l’échelle frontalière, des collectivités territoriales, on l’a bien vu aujourd’hui. Prenons par exemple l’échange des bibliothèques. Qui est-ce qui a la responsabilité des bibliothèques ? Ce sont les communes, les communautés de communes. Il y a aussi les échanges sur les programmes de spectacles, les informations mutuelles que nous faisons. Or qui est-ce qui les développe ? Ce sont les communes, les communautés de communes, lesquelles sont assistées par le département et la région. La bonne échelle, je crois donc que c’est l’agglomération. Troisièmement, nous devons muscler le volet culturel dans ce projet d’agglomération ; c’est une aspiration très profonde, dans une région où le niveau de formation, d’éducation et de compréhension des mouvements du monde est sans doute plus élevé qu’ailleurs.

Je voudrais à présent faire une seconde suggestion et tracer quelques pistes sur certaines idées que j’ai entendues de-ci de-là.

Voici la première. Vu de l’extérieur, vu de Paris – je ne sais pas si c’est la même chose vu de Berne – quand on regarde l’activité culturelle, au sens large, de notre région, celle-ci reste perçue, à 500 ou 600 kilomètres d’ici, comme une activité soit genevoise, soit haut-savoyarde, soit gessienne. Il n’y a pas, à proprement parler, d’identité culturelle lémanique, or je trouve que c’est un peu dommage, sachant que ces échanges se développent. Une identité culturelle lémanique pourrait, à notre avis, voir le jour ; cela signifie qu’il faudrait présenter un projet culturel, un programme culturel marqué par cette identité lémanique.

La deuxième piste que nous pourrions travailler entre nous, dans le cadre de l'ARC et de cette commission culturelle, ce sont les vecteurs. Nous avons en effet des télévisions, des radios qui souvent réservent une part, d'un côté et de l'autre de la frontière, aux activités culturelles de tout un chacun. Je me demande donc si nous n'aurions pas intérêt à développer une médiation culturelle, c'est-à-dire avoir une stratégie, avec le projet d'agglomération, de médiatisation de ces activités culturelles. Je crois que nous y gagnerions.

Enfin, une question me paraît importante, à laquelle l'Europe a répondu, ainsi qu'à une époque le ministère de la culture à Paris. Il disait que, pour construire une identité, il faut créer un événement, or nous n'avons pas d'événement culturel lémanique. Nous organisons certes des événements, mais ils sont français, suisses, haut-savoyards ou gessiens. Est-ce que nous ne pourrions pas travailler à la création, pour cette grande région, d'un événement culturel qui nous permettrait d'être mieux identifiés, mieux reconnus, et qui représenterait ce qui est une région, c'est-à-dire une identité qui gomme cet effet négatif de la frontière ? Je pense que c'est une piste de réflexion que nous pourrions explorer.

Vous m'aviez invité à prononcer quelques mots de conclusion, alors j'aimerais dire que j'ai été très heureux de ces échanges, mais aussi rappeler que, l'année prochaine, c'est la partie française qui organisera ces assises ; il faudra donc que nous nous retrouvions assez rapidement pour choisir une thématique. Je crois qu'il y a aujourd'hui trois thématiques, trois questions qui se posent, et cela permettra de répondre à nos collègues du district de Nyon sur les invitations et les participations.

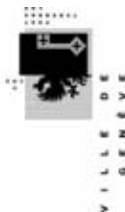
La première est celle du pilotage de ce projet d'agglomération. N'aurions-nous pas des assises dédiées à cela ? Comment faisons-nous maintenant pour mieux piloter le développement de cette agglomération sur la partie française et la partie suisse ? C'est tout le problème juridique, mais pas seulement ; c'est aussi le problème politique du pilotage d'une agglomération internationale.

La deuxième question – qui est peut-être la première – est la suivante : qu'est-ce qu'une agglomération aujourd'hui ? Quand on regarde le droit européen, on sent que, pour les Allemands, pour les Italiens, une agglomération n'est pas du tout le même concept que le concept français, qui est très organisé et relève d'un code de l'urbanisme très encadré. Je crois qu'il faut que nous en parlions, car entre Bernois et Genevois nous n'avons pas forcément la même vision des choses. On a le sentiment que, pour Berne, une agglomération c'est surtout du transport, alors que pour nous c'est peut-être un peu plus de vie quotidienne, dont les activités culturelles. Je crois que ce peut être une thématique importante.

Et la troisième – on s'en apercevra tout à l'heure en quittant cette salle pour gagner la France – c'est celle des transports. Chaque fois que l'on vient ici ou que l'on quitte Genève, on constate que c'est un sujet prépondérant.

Voilà les trois pistes que l'on pourrait imaginer travailler l'année prochaine. Pour finir, je vous réitère, Monsieur le président, mes vifs remerciements, au nom des Français qui sont présents dans cette salle.

M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil genevois et des Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises. Merci ! Il me reste à remercier, en votre nom à tous, nos intervenants pour leurs exposés, ainsi que vous tous pour votre participation à nos travaux qui, je l'espère, vous auront enrichis. Avant que de vous suggérer de venir prendre un apéritif servi là-haut, je voudrais vous livrer une dernière phrase de Denis de Rougemont, car s'il y a bien quelqu'un qui a effectivement thématiqué le problème de la région, c'est lui. Il a fondé à Genève, comme vous le savez, le Centre européen de la culture en 1950 et, selon lui, la culture est « ce qui donne un sens à l'existence et aux relations entre les hommes. Ce n'est pas seulement un héritage à conserver mais une commune manière de vivre et de créer, en accord avec une conception générale de l'homme, de sa dignité et de sa destinée. » Merci et bonne soirée. (*Applaudissements.*)



Convention de coopération culturelle

Avec les

Bibliothèques municipales de

Nyon
Ambilly
Annemasse
Collines du Léman
Divonne-les-Bains
Evian
Gex
Thonon-les-Bains
Saint-Julien-en-Genevois
Veigy-Foncenex

Cité Place des Trois-Perrérix 5 1204 Genève Tél. : 022 418 32 55 [adultes] Tél. : 022 418 32 44 [jeunes] Tél. : 022 418 32 33 [espace films]	Bibliothèque des Sports Chemin du Plonjon 4, 1207 Genève Tél. : 022 735 22 60
Eaux-Vives Rue Sillem 2 1207 Genève Tél. : 022 786 93 00 [adultes] Tél. : 022 786 93 01 [jeunes]	Jonction Boulevard Carl-Vogt 22 1205 Genève Tél. : 022 418 97 10 [adultes] Tél. : 022 418 97 12 [jeunes]
Minoteries Parc des Minoteries 3-5 1205 Genève Tél. : 022 800 01 31 [adultes] Tél. : 022 800 01 32 [jeunes]	Pâquis Rue du Môle 17 1201 Genève Tél. : 022 900 05 81 [adultes] Tél. : 022 900 05 82 [jeunes]
Servette Rue Veyrasat 9 1202 Genève Tél. : 022 733 79 20 [adultes] Tél. : 022 733 72 83 [jeunes]	Saint-Jean Avenue des Tilleuls 19 1203 Genève Tél. : 022 418 92 01 [adultes] Tél. : 022 418 92 02 [jeunes]
Discothèque des Minoteries Parc des Minoteries 5-7 1205 Genève Tél. : 022 320 58 38	Discothèque de Vieusseux Cité Vieusseux 2 1203 Genève Tél. : 022 344 31 25
Bibliobus Tél. : 022 418 92 70 (répondeur) Se référer à notre site internet pour le détail des emplacements desservis.	
www.ville-ge.ch/bmu	

Nyon

Bibliothèque Communale, adultes
Avenue Vicquier 10
1260 Nyon
Tél. : 022/3/61.68.09
<http://bibliotheque.nyon.ch>

Ambilly

Bibliothèques municipales d'Ambilly
Route de Genève 23
74100 Ambilly
Tél. 0033/450.95.50.92
<http://www.ambilly.fr/>

Annemasse

Bibliothèque Centrale Pierre Goy
Place du Cos-Fleury 4
F-74100 Annemasse
Tél. : 0033/450.95.89.09

Annexes du Perrier

Place du Jumelage 7
F-74100 Annemasse
Tél. : 0033/450.37.74.12

Bibliothèque Jeunesse de Romagny

Place Jean Monnet
F-74100 Annemasse
Tél. : 0033/450.38.97.04
<http://www.mairie-annemasse.fr>

Communauté de communes des Collines du Léman

Place de la Mairie
F-74550 Perrignier
Tél. 0033/450.72.01.04
Bibliothèques d'Armoiry, d'Espagne de Cernvens, Haut'Pages d'Orcier et Atout Lire de Perrignier
<http://www.cc.collinesduleman.fr>

Divonne-les-Bains

Mediatheque « Correspondances »
L'Esplanade du Lac
Av. de la Plage 181
F-01220 Divonne-les-Bains
Tél. : 0033 / 450.90.02.91
<http://www.divonnelesbains.fr>

Evian

Mediatheque C.F. Ramuz
Palais Lumière, rue du Port
74500 Evian
Tél. 0033/450.83.15.80
<http://www.mediathequeramuz.net>

Gex

Bibliothèque municipale
Rue de Gex-la-Ville 41
F-01170 Gex
Tél. : 0033/450.41.86.92
<http://www.ville-gex.fr>

Saint-Julien-en-Genevois

Bibliothèque de St-Julien-en-Genevois
Espace Jules Ferry
F - 74160 St-Julien-en-Genevois
Tél. : 0033/450.49.47
<http://www.saint-julien-en-genevois.fr/>

Thonon-les-Bains

Mediatheque municipale
Place du Marché 2
F-74200 Thonon-les-Bains
Tél. : 0033/450.71.79.63
<http://www.ville-thonon.fr>

Veigy-Foncenex

Mediatheque de Veigy-Foncenex
170 route du Chabâls
F-74140 Veigy-Foncenex
Tél. : 0033/0450.94.15.82
<http://www.veigy-mairie-74.org>

Les personnes établies en France voisine ou dans le canton de Vaud peuvent s'inscrire aux Bibliothèques municipales selon les modalités définies dans la Convention de coopération culturelle établie avec les bibliothèques d'Ambilly, d'Annemasse, des Collines du Léman, de Divonne-les-Bains, d'Evian, de Thonon-les-Bains, de Gex, de Nyon, de Saint-Julien-en-Genevois et de Veigy-Foncenex.

Les usagers doivent ainsi se procurer une carte de légitimation auprès de l'une des bibliothèques signataires de la Convention, et la présenter aux Bibliothèques municipales.

Une inscription sous Convention doit être renouvelée chaque année par l'utilisateur auprès de la bibliothèque signataire. Une nouvelle attestation doit alors être fournie par l'utilisateur et présentée aux Bibliothèques municipales. L'utilisateur est invité à restituer les documents encore en sa possession ou à les prolonger pendant le délai de renouvellement.

Pour s'inscrire aux Bibliothèques et discothèques municipales en bénéficiant d'une convention :

1. S'inscrire dans une bibliothèque partenaire, selon les conditions de l'institution
2. Demander la carte de légitimation pour convention
3. S'inscrire dans une bibliothèque de Genève en présentant la carte de convention et une pièce d'identité
4. La carte de convention doit être renouvelée chaque année.

CONVENTION

Entre la Ville de Genève et la commune de [REDACTED] relative au prêt
réciproque des livres et des documents audiovisuels des bibliothèques de
la Ville de Genève et de la commune de [REDACTED] aux utilisateurs des deux
villes

ENTRE :

la Ville de Genève

représentée par **Monsieur Sami Kanaan**, Conseiller administratif de la Ville de GENÈVE, chargé du département de la culture et du sport,

ET:

la commune

représentée par _____, Maire

Dans le cadre de la convention de coopération culturelle qui lie la Ville de Genève et la commune _____ selon les modalités suivantes,

Il a été convenu et exposé ce qui suit :

ARTICLE 1 : LES OBJECTIFS

Les bibliothèques et médiathèques de la Ville de Genève et de la commune _____ garantissent et favorisent le prêt réciproque de leurs livres et de leurs documents audiovisuels à leurs utilisateurs.

En outre, les bibliothèques et médiathèques collaborent ponctuellement à des actions d'animation ou d'échanges autour du livre, en particulier à l'occasion de la Fête du Livre (« Fureur de Lire ») manifestation européenne en faveur du livre et de la lecture à laquelle elles sont associées (invitation d'éditeurs, d'écrivains, expositions, ...).

ARTICLE 2 : LES BIBLIOTHEQUES CONCERNEES

Les bibliothèques concernées sont à Genève :

- les Bibliothèques municipales
- la Bibliothèque de Genève (BGE)
- la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA)
- la Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle
- la Bibliothèque du Conservatoire et jardin botaniques
- la Bibliothèque du Musée d'Ethnographie
- la Bibliothèque musicale

A :

- la Bibliothèque municipale

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PRET


Pour bénéficier du système réciproque de prêt, les utilisateurs abonnés dans l'une ou l'autre des bibliothèques de Genève ou de la commune devront pouvoir justifier de leur identité et de leur domicile et remettre la carte de légitimation établie gratuitement par leur bibliothèque, pour autant qu'il n'existe pas de contentieux en cours, ainsi que de respecter les règlements en vigueur dans les bibliothèques (respecter la durée de validité de leur abonnement, horaires d'ouverture, modalité de prêt).

Les livres d'art ou anciens présentant une réelle valeur marchande, les consultatifs, les ouvrages exclus du prêt ne donneront pas lieu à des prêts et seront consultés sur place.

Seuls les abonnés domiciliés en ville de Genève pourront s'inscrire dans la bibliothèque municipale.

Les abonnés de la bibliothèque municipale pourront s'inscrire aux Bibliothèques et discothèques municipales de Genève, ainsi qu'aux bibliothèques scientifiques de la ville de Genève, quel que soit leur lieu d'habitation.

ARTICLE 4 - DETERIORATION OU PERTE DE LIVRES

La commune  et la Ville de Genève s'engagent à couvrir réciproquement les frais encourus par les vols, dégâts et pertes de livres, compact-disques, occasionnés par leurs ressortissants respectifs, ainsi que les frais de rappel et amendes non payés par ceux-ci, sur la base d'un décompte établi annuellement.

ARTICLES 5 - DUREE

La présente convention est établie pour une durée d'une année.

Au terme de cette année, les responsables des bibliothèques établiront un bilan de cette coopération sur la base duquel ils conviendront de la reconduction de la présente convention.

Passée cette première échéance, la convention pourra être dénoncée, par chacune des parties, moyennant un préavis donné six mois avant et pour la fin d'une année. Si la convention est dénoncée, les abonnements établis antérieurement resteront valables jusqu'à leur échéance, et les éventuels frais liés seront dus par les mairies.

Fait à

Commune



Sami Kanaan

Conseiller Administratif
chargé du Département
de la culture et du sport

pour la **Ville de Genève**